





Programme du Président de la République :

## 4 L'Islam, ciment de notre unité nationale

Le ministre des Affaires Islamiques à "Horizons" :  
Création d'une Maison du Saint Coran et lancement  
de la production d'une édition mauritanienne du Coran



Iftar essaem, un programme de solidarité  
pour soutenir les imams et les cheikhs des mahadras

Ramadan  
Mois de rappel des préceptes et pratiques islamiques

Ramadan :  
Mois de solidarité et de changement  
d'habitudes alimentaires

Diop Abderrahmane, Nutritionniste / Diététicien  
«Une bonne rupture du jeûne doit hydrater,  
nourrir et apaiser le corps»

Enseignement original en Mauritanie :  
de la mahadra à l'université



Haut Conseil de la Zakat :  
Structuration et gestion de la solidarité islamique

Hajj 2026 :  
Une réforme en profondeur pour  
une facilitation du pèlerinage



# HORIZONS

Magazine mensuel



Revue Mensuelle Editee par l'Agence  
Mauritanienne d'Information (AMI)

Directeur de Publication

Mohamed Taghyoullah LEDHEM,  
Directeur Général de l'AMI

Directeur de la Rédaction

Mourouf Ould Oueda

Rédacteurs en Chef :

Khalilou Diagna  
Abderrahmane Ould Cheikh

Chief Desk Maquette

Elhadrami Ould Ahmedou  
Tel : +(222) 47 00 00 55  
had.mac@gmail.com

Photographe : Hahal Sidahmed

AMI

TEL 45 25 29 70 / 45 25 29 40

Fax : 45 25 55 20

Email : chaabrim@gmail.com

ami@chbar@gmail.com

B.P : 571 / 467



Direction Commerciale :

Tel 45 25 27 77

Email : digami@yahoo.fr

# HORIZONS

Magazine mensuel

0075 Février 2026



Protection de l'authenticité religieuse,  
renforcement de l'unité nationale  
et rejet de l'extrémisme

# EDITORIAL

## Renforcement de la gouvernance islamique

**D**ans notre société la référence à l'Islam est fondamentalement consubstantielle du mode de régulation sociale, culturelle et économique. C'est pourquoi, depuis sa création, l'État joue un rôle central de garant, régulateur et protecteur de la foi, des lieux de culte (mosquées, waqfs) et des pratiques rituelles, visant à assurer la cohésion sociale, la conformité aux préceptes du Saint Coran et de la Sunna, dans une optique de gouvernance islamique qui préserve la foi authentique, les valeurs originelles et les institutions musulmanes.

Ce rôle éminent est dévolu au ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement arabe qui formule la politique publique en la matière et met en place les modes de mobilisation qui se déclinent pour la défense des concepts, valeurs et pratiques islamiques au travers de l'éducation religieuse, de la promotion des édifices de culte islamique et participe de la déconstruction de l'axe des extrémistes qui travestissent l'Islam par un discours en porte-à-faux avec l'altérité des musulmans dans leurs rapports humains.

Cette approche a constitué un facteur fondamental de maintien de la stabilité spirituelle et sociale, de protection de l'identité religieuse, du renforcement de l'unité nationale et de diffusion de l'Islam authentique, modéré et tolérant, en orientant le discours religieux vers la modération, en consolidant les valeurs de tolérance et en rejetant l'extrémisme et le fanatisme.

C'est dans ce cadre qu'il organise des colloques et des conférences qui mettent en avant les valeurs de tolérance, de justice, de miséricorde et de mansuétude dont l'Islam est porteur ; de même qu'il conduit des campagnes de sensibilisation dans les médias afin de diffuser une compréhension juste des textes sacrés, dans le but de construire une société saine et cohésive qui reflète la véritable image de l'Islam en tant que religion de coexistence et de paix.

Cette vision est au cœur du programme « Mes ambitions pour la patrie » de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani ; un programme dont l'exécution a permis de mener une série d'actions au premier rang desquelles figure la prééminence du département ministériel en charge des affaires islamiques, qui s'est traduite sur le terrain par l'amélioration de ses performances et a permis de réaliser des avancées majeures dans différents domaines de l'action islamique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, le ministère a lancé le Prix du Président de la République pour la mémorisation et la compréhension des textes islamiques afin de renforcer le rôle des madrasas traditionnelles dans la mémorisation, la compréhension et la scansion euphonique du Saint Coran.

Il participe à ce titre de la promotion des actes et pratiques de dévotion, de piété, de ferveur religieuse et d'ancrage des valeurs spirituelles, culturelles et sociales fondatrices de notre unité nationale.

À cet effet, le ministère joue un rôle de premier plan dans la lutte contre certaines coutumes et comportements déviants contraires à la charia et à l'esprit du temps, en construisant un discours axé sur la consolidation des valeurs islamiques et en publiant des guides et fascicules traitant des questions morales contemporaines et des défis de l'heure.

Dans le même esprit, il s'attèle à protéger la jeunesse du pays grâce à des programmes d'orientation dans les madrasas et les instituts religieux, et entreprend des activités religieuses visant à renforcer la sensibilisation aux valeurs islamiques et à impulser le rôle de la famille et de l'école dans l'éducation civique, morale et religieuse.

Par son action, l'État qui a inscrit sa vocation islamique dans le marbre de la Constitution, joue aujourd'hui un rôle majeur de protecteur actif de la religion islamique grâce à l'encadrement et la formation des imams et les prédicateurs qui jouissent désormais d'un cursus scientifique et intellectuel qui alimente le verbatim de la référence jurisprudentielle nationale fondée sur la doctrine malikite et du rite schaari afin de préserver l'authenticité religieuse en tant que socle constitutif, consubstantiel et fédérateur de l'identité islamique mauritanienne.

La Rédaction

## Programme du Président de la République : **L'islam, ciment de notre unité nationale**



Par Yusef Ould Zohair

**D**ans le Programme du Président de la République, la constance qui demeure depuis son premier mandat, est la place prépondérante de l'islam qui s'est traduite par une attention particulière à l'action de l'Etat au niveau des affaires islamiques dont la finalité est de préserver les fondements de notre identité nationale à travers la défense des principes sublimes prônés par notre sainte religion, notamment la tolérance, l'égalité, la justice et la fraternité, loin de toutes formes d'extrémisme et de déviation.

Le Président de la République a dit en substance que le projet de société auquel il œuvre « consolide les bases d'un Etat moderne, occupant pleinement sa place dans le concert des nations, tout en gardant à notre société un supplément d'âme qui l'enracine dans ses nobles valeurs de l'islam, socle de notre cohésion sociale ».

Cette orientation a consacré la mise en œuvre des actions multiformes menées par le gouvernement en vue de faire rayonner notre civilisation islamique par la défense de notre sainte religion, par la création d'instituts et centres d'enseignement supérieur

des sciences islamiques ainsi que le soutien sans équivoque aux mahadjras et à leurs étudiants, aux Oulémas, imams et valids (légistes musulmans), aux quels se sont ajoutés la valorisation de leurs efforts, l'encouragement à leurs œuvres ainsi que la récompense de leur excellence dans les sciences religieuses et linguistiques dont les moments forts sont :

- L'attribution du Prix annuel du Président de la République pour la récitation et la compréhension des manuels d'usage en sein de la Mahadjra (Moutour Al Mahdharis) qui sont à l'origine du rayonnement de la Mauritanie en tant que havre de savoir, de tolérance et de paix. Ce prix a été attribué lors de sa 1ère édition en décembre 2021 et continue depuis lors à bénéficier à la recherche et aux études dans les sciences islamiques;

- L'organisation par Radio Mauritanie, sous le haut patronage du Président de la République, du Grand Concours de récitation du Coran à l'occasion de chaque mois de Ramadan avec une participation record de plus de 2000 sortants de mahadjras et dont les lauréats ont bénéficié de plusieurs prix de valeur ;

- En matière d'orientation islamique, l'animation

du mois de Ramadan en Mauritanie a contribué de façon significative, par la richesse et la diversité des thématiques, à édifier le grand public sur les questions relatives à la pratique de l'islam sunnite modéré et tolérant. Cette école du Ramadan, de piété et de savoir, unique dans la région ouest africaine et ailleurs, a contribué de façon significative à (i) la vulgarisation des sciences coraniques suivant les méthodes de la mahadjra mauritanienne, (ii) à faire connaître les lecteurs et spécialistes mauritaniens de la Psalmodie, (iii) vulgariser les ouvrages de référence (Al Moutour) et les mahadjras mauritaniens, (iv) permettre au public de faire la connaissance des érudits, des imams, des prédicateurs et des Faghias de Mauritanie, (v) combattre l'extrémisme et l'intolérance, (vi) propager la culture du respect de l'autre et favoriser les modes de prêches qui privilégient les meilleures manières et familiariser le public au Mous'haf mauritanien, écrit et sonore.

Avec le Ramadan en Mauritanie renaît une véritable école islamique pluri disciplinaire et le pays retrouve son rayonnement culturel d'antan.

En plus de ces efforts, des mécanismes ont été développés pour amener les Mauritaniens, notamment les jeunes, contre le discours extrémiste avec l'élaboration d'un guide méthodologique et un glossaire exhaustif (Arabe - Pular - Français) des termes relatifs à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. Durant tous les mois de Ramadan, Radio Coran de Radio Mauritanie et sa chaîne TV Al Mahachtra ainsi que la Télévision de Mauritanie (TVM) consacrent chaque année une exceptionnelle animation du mois béni qui s'est traduite depuis 2020 par de nombreux programmes et émissions animés par des personnalités religieuses, des imams et vaikis, l'introduction de la diffusion, durant 30 jours et en direct des cérémonies religieuses, notamment les prières de Terawli et de Tebejouj ainsi que des conférences religieuses quotidiennes (Rawdatou Hamyane) à partir de la mosquée sacrée de Niakhar. Ainsi, l'animation du mois de Ramadan en Mauritanie se transforme chaque année en une véritable école de la piété et du savoir, se distinguant par son apport original et son impact positif remarquable aux plans national et international, matérialisé par l'intérêt que les auditeurs et téléspectateurs mauritaniens et étrangers portent massivement au contenu des émissions des Chaînes (Radio Mauritanie et TVM) qui ont largement contribué à endiguer l'extrémisme et favoriser l'ancrage d'un Islam modéré et tolérant. En effet, par ses orientations fondées sur les préceptes de l'Islam sunnite modéré, les médias publics se sont positionnés en rempart doctrinal de protection des populations jeunes contre l'influence néfaste de la pensée extrémiste et déviante venue d'ailleurs et à laquelle ils sont exposés. Ces chaînes ont, grâce à leurs programmes et émissions, fait revivre les mahachtras, revaloriser les oulémas, contribué ainsi à une grande renaissance des valeurs islamiques. Fort de ce principe et à la faveur de cette ambiance, le gouvernement a mis en œuvre plusieurs mesures



pour traduire dans les faits les engagements du Président de la République :

1. Pour renforcer l'encadrement des mosquées et en raison de leur rôle central dans l'Islam, la priorité dans ce domaine a été couronnée par les réalisations dont on peut citer à titre indicatif :
  - le budget qui leur a été alloué a permis la construction, la réfection, l'équipement et le fonctionnement de ces lieux de dévotion et d'enseignement religieux.
  - Distribution d'aides alimentaires à des centaines de mosquées ;
  - Attribution de salaires mensuels à de nombreux imams et muezzins qui bénéficient en outre de l'Assurance - Maladie ;
  - Attribution de subventions annuelles à d'autres Imams et Muezzins ;
  - Poursuite de la formation, de la prise en charge et de l'encadrement des imams.
2. Une Maison pour le Saint Coran (Dar Al Mas'haf) a été créée en 2021 et un Comité de spécialistes a été chargé de contrôler les éditions importées mais surtout de produire une édition mauritanienne.
3. Au niveau des Awqaf, des dizaines d'établissements commerciaux et de services ont été construits

et mis en exploitation, générant une rente stable qui a permis d'accroître l'intervention au profit des Mosquées et des nécessiteux

4. Dans le domaine de la lutte contre l'analphabétisme, des milliers de personnes ont été alphabétisées grâce à l'ouverture des salles de classes au profit de milliers de candidats aux cours d'alphabétisation pour les personnes âgées de plus de 15 ans résidents dans les zones les moins favorisées.
5. Au niveau de l'enseignement supérieur islamique, les établissements connaissent depuis 2021 une amélioration dans les conditions de formation et de réalisation d'infrastructures ainsi que l'organisation d'un concours de recrutement de professeurs de l'enseignement supérieur en matière de sciences islamiques.
6. En outre, le dispositif de l'enseignement original a été consolidé à travers la création et la prise en charge de nouvelles Mahachtras ainsi que la création de nouveaux instituts régionaux dont les étudiants bénéficient de bourses.

Au regard de ce qui précède, on peut observer que, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme du Président de la République, le Mauritanie a déployé de grands efforts pour faire rayonner notre civilisation islamique, poursuivre la mise en œuvre d'un programme de modernisation et de valorisation des Mahachtras, assurer l'appui et l'encadrement des mosquées, donner plus de consistance à l'école du Ramadan dont l'expérience d'éducation et de moralisation de la société a été un succès. Ainsi, la Mauritanie est en voie de recouvrer sa position de leadership régional, interarabe et musulman en accueillant le savoir et les acquis de nos érudits savants et juristes, porte-étendards de Bilal Chinguetti qui ont, par leurs œuvres scientifiques et historiques renommées, été depuis des siècles, les meilleurs ambassadeurs de la culture, de la paix sociale universelle et de la modération. De la sorte, « la défense de notre sainte religion et la promotion de ses véritables valeurs de tolérance continueront à guider l'intégralité de mon action » a souligné le Président de la République qui s'est engagé à « n'accepter aucune atteinte à ces valeurs tout en refusant ainsi toute instrumentalisation de notre religion, ciment de notre unité nationale ».

### Conseil Supérieur de la Fatwa et des Recours Gracieux

Le Haut Conseil de la Fatwa et des Recours Gracieux (HCFRG) en Mauritanie est une institution consultative, rattachée à la Présidence de la République, chargée d'émettre des avis juridiques religieux (fatwas) selon le rite malékite. Composé de neuf membres, nommés par décret présidentiel pour quatre ans, renouvelables une fois, il traite des questions de société, litiges et recours gracieux. Ce Conseil s'est vu confier les tâches suivantes :

- Émettre des fatwas en conformité avec le rite malékite ;
- Travailler à résoudre par la médiation les conflits entre les citoyens et l'Administration ;
- En cas de non-exécution d'une décision judiciaire, il est habilité à ordonner à la partie concernée de la mettre en œuvre dans un délai qu'il fixe ;
- Il peut être consulté par le Président de la République ou le Gouvernement sur des questions relevant du fiqh ;
- Il réalise des études et des publications portant sur la charia islamique et traitant les questions d'importance ou les problèmes nouveaux qui se posent face aux défis contemporains ;
- Il a une fonction d'orientation et de conseil, de diffusion de la culture islamique à travers des colloques, conférences, publications et tous autres moyens de communication.

Bien qu'institutionnel, les avis du Haut Conseil de la Fatwa et des Recours Gracieux ne sont pas déclinés en soi et doivent être traduits en textes législatifs pour s'imposer. Le Haut Conseil de la Fatwa et des Recours Gracieux comprend un Secrétaire Général et trois directions : fatwas, orientation/vulgarisation, et règlement des litiges.

**Le ministre des Affaires Islamiques à "Horizons" :**

## **Création d'une Maison du Saint Coran et lancement de la production d'une édition mauritanienne du Coran**

**L**a numérisation de toutes les procédures en connectant le système numérique du Hajj à la plateforme «Khidmath», elle-même liée à l'application «Hawtyath», permettant au pèlerin d'accéder à ses informations, d'effectuer les paiements, de valider le carnet d'engagements, de photographier son passeport et de télécharger son visa depuis la plateforme. C'est ce qu'a annoncé, entre autres réformes, le ministre des Affaires Islamiques et de l'enseignement originel, M. El Vadil Ould Sidaty Ould Ahmed Louly, à Horizons Magazine dans une interview exclusive. Le ministre a ajouté que pour la première fois également, un accord a été signé avec le ministère de la Santé pour accompagner nos pèlerins et leur fournir les soins appropriés pendant l'accomplissement du Hajj. Voici le texte intégral de cette interview :

*Horizons : Le département des Affaires islamiques et de l'Enseignement Originel occupe un rang protocolaire avancé au sein du gouvernement. Que représente cette promotion et qu'a-t-elle permis d'accomplir par rapport au statut précédent ?*

**M. El Vadil Ould Sidaty Ould Ahmed Louly :** Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux. Que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur Son noble Prophète.

Tout d'abord, je vous remercie sincèrement pour cette heureuse occasion qui me permet de m'adresser aux citoyens et aux personnes intéressées par les affaires publiques à travers votre excellente revue mensuelle. Je saisis également cette opportunité pour féliciter le peuple mauritanien, par l'intermédiaire de cette tribune distinguée, à l'occasion de l'avènement du mois béni de Ramadan, priant le Tout-Puissant d'accepter le jeûne et les prières de tous.

Je vous félicite également pour les progrès et la performance remarquables de votre traite-



ment des thématiques et de votre couverture professionnelle des événements nationaux, que j'espère voir en constante évolution pour éclairer et éduquer la société afin de suivre et d'accompagner le rythme de la croissance et du développement que notre pays a connus ces dernières années.

Concernant votre question, comme vous le savez, la promotion protocolaire du ministère met en évidence l'importance que Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, accorde aux affaires islamiques. C'est un geste généreux qui a été accueilli avec joie et satisfaction par un public assoiffé de tout ce qui touche à son culte, ses rites et à ses lieux saints religieux. Cette promotion a été saluée par tous les membres du secteur et ceux qui y sont liés, et a également été louée et appréciée par les organisations et rassemblements islamiques reconnus.

Quant à son impact sur la dimension straté-

gique du secteur, il ne fait aucun doute qu'elle constitue un puissant stimulant pour l'expansion et la réalisation des objectifs de notre plan et de notre stratégie fondés sur les engagements de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, concernant le secteur, que nous nous efforçons de réaliser avec des pas confiants, Incha Allah.

Cela se manifeste par la création d'une Maison du Saint Coran et le lancement de la production d'un Coran avec une édition purement mauritanienne et aux frais de l'État, qui est maintenant dans ses phases finales, ainsi que la création d'un prix du Président de la République pour la mémorisation et la compréhension des textes au programme dans les mahadras, la poursuite du recrutement et de la formation des imams et des muezzins, et le soutien aux mahadras et à leurs cheikhs, ainsi qu'aux institutions islamiques sous la tutelle du ministère.

**Horizons : Comment évaluez-vous la performance du secteur face à l'extrémisme et au radicalisme, et dans la présentation d'un islam tolérant ?**

**M. El Vadi Ould Sidaty Ould Ahmed Louly :** Comme vous le savez, le secteur des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel joue un rôle de premier plan dans la diffusion des sciences et des connaissances à travers les mahadras, les instituts islamiques, les tribunes médiatiques, les missions de prédication et les concours nationaux et internationaux dans divers domaines des sciences islamiques.

Ce sont des efforts bénis que nous nous efforçons de renforcer en raison de leur nécessité impérieuse. Bien que les dernières années aient connu une interruption temporaire de certaines de ces missions de prédication en raison de la pandémie de coronavirus, des efforts sont en cours pour les rétablir et étendre leur portée.

Nous avons de nombreuses demandes de la part des communautés musulmanes dans certains pays européens et africains qui souhaitent le retour de ce processus dont les résultats ont été couronnés d'un succès éclatant et qui a permis à "l'ambassade culturelle et scientifique de Chinguitt" de reprendre son rôle comme par le passé.

Le département a également élaboré un plan de travail permanent pour la stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme et le radicalisme. Il a adopté une approche de dialogue et de confrontation des arguments et de présentation d'un islam tolérant, loin de l'extrémisme et du radicalisme, à travers de nombreuses discussions et dialogues scientifiques.

Dans ce contexte, le ministère s'attelle à renforcer le rôle de la cellule nationale de lutte contre l'extrémisme et le radicalisme violent afin qu'elle puisse accomplir au mieux les tâches qui lui sont confiées.

**Horizons : Comment évaluez-vous les efforts du ministère pour qualifier et intégrer les diplômés des mahadras et des institutions d'enseignement originel au marché du travail ?**

**M. El Vadi Ould Sidaty Ould Ahmed Louly :** En application du programme de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani (Mon ambition pour la nation), le département déploie des efforts redoublés pour in-



tégrer les étudiants des mahadras dans la vie active, et ce, par deux voies :

La première a trait à la formation et à la qualification dans le but rescriber le chômage parmi les étudiants des mahadras désireux d'accéder au marché du travail.

Le Centre de formation professionnelle pour les diplômés des mahadras, relevant du ministère, déploie des efforts considérables dans ce domaine, accueillant chaque année environ 200 étudiants dans différentes spécialités professionnelles, contribuant efficacement au cycle économique actif du pays.

La deuxième voie consiste à faciliter l'accès des étudiants des mahadras à l'enseignement formel, en fonction du niveau d'études obtenu, comme suit :

1- Avant l'enseignement secondaire :

Au cours des dernières années, le secteur a doublé le nombre d'instituts régionaux afin de préparer les étudiants des mahadras à participer au concours du baccalauréat. Cette expérience a été unique, car ces instituts ont enregistré le taux de réussite le plus élevé à ces examens, grâce au programme d'études suivi qui concilie l'enseignement traditionnel et moderne, ce qui offre aux lauréats deux options :

l'accès au marché du travail ou la poursuite des études dans les établissements d'enseignement supérieur.

2- Niveau post-baccalauréat :

Au niveau de l'Institut Supérieur d'Études et de Recherches Islamiques, la capacité d'accueil du concours d'entrée a été augmentée de 100 %, passant de 80 à 160 étudiants boursiers par concours chaque année, et de nouvelles filières d'enseignement ont été créées, permettant d'accueillir des milliers d'étudiants dans cette institution prestigieuse.

L'Université des Sciences Islamiques d'Aljouf et l'Institution de la Grande Mahadra Chinguittienne d'Aljouf accueillent également des centaines de diplômés des mahadras titulaires du baccalauréat, afin de soutenir et d'encourager les étudiants des mahadras à poursuivre leur cursus scolaire conformément au programme éducatif. En outre, le ministère offre des opportunités d'emploi à des centaines de diplômés travaillant dans l'enseignement dans les instituts et les mahadras, et dans la gestion des mosquées.

À ce stade, nous tenons à souligner qu'il existe une voie légale au niveau de la fonction publique qui, une fois approuvée, donnera une forte impulsion à ces efforts, concernant la création de corps spéciaux pour l'enseignement originel, ce qui permettra une plus grande intégration des diplômés de ces mahadras dans les domaines de l'emploi et du travail, et une incitation importante pour les jeunes du pays qui se consacrent à notre enseignement mahdhari.

**Horizons :** Avec le lancement des préparatifs pour la saison 1447 AH, quelles réformes pratiques avez-vous mises en œuvre dans le domaine de la promotion et de la modernisation du Hajj ?

**M. El Veddî Ould Sidaty Ould Ahmed Louly :** Comme vous le savez, les saisons du Hajj précédentes ont connu une amélioration constante, grâce à Allah et aux hautes directives de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. Cependant, la quête permanente du meilleur impose une évaluation continue, l'identification des lacunes et un travail acharné pour les surmonter. Le ministère s'est orienté vers une plus grande transparence et une meilleure gouvernance à travers les mesures suivantes :

- La numérisation de toutes les procédures en connectant le système numérique du Hajj à la plateforme «Khidmati», elle-même liée à l'application «Hawiyati», permettant au pèlerin d'accéder à ses informations, d'effectuer les paiements, de valider le carnet d'engagements, de photographier son passeport et de télécharger son visa depuis la plateforme.

- L'ouverture d'un compte spécial au Trésor public, permettant au pèlerin de payer les frais du Hajj via les applications nationales agréées, une étape dont l'impact est clair en termes de fluidité et de rapidité des procédures.

- En collaboration entre le département et l'Agence Nationale du Registre de la Population et des Documents Sécurisés, l'application du Hajj a été alimentée avec les informations d'identification du pèlerin.

- Pour la première fois, une fenêtre numérique a été ouverte pour l'enregistrement des pèlerins des agences dans l'application électronique du Hajj, afin que le ministère ait une connaissance complète de toutes les données relatives aux pèlerins via les agences.

- La signature d'un accord contraignant avec l'Union Nationale des Employeurs et la Fédération du Tourisme, par lequel ils s'engagent à servir leurs pèlerins de manière claire devant le ministère, qui assume la responsabilité de tous les pèlerins mauritaniens sans exception.

En vertu de cet accord, il n'est pas permis de dépasser le prix fixé pour le secteur privé par le ministère pour aucun pèlerin, sauf en vertu d'un contrat clair indiquant les services spéciaux qui ont conduit à l'augmentation du prix. Ce contrat, accompagné des données du



pèlerin, est téléchargé via la plateforme numérique. Une période a également été fixée pour le secteur privé afin d'enregistrer ses pèlerins et de télécharger leurs données via le parcours. Dans le domaine des prix, le secteur a réduit le coût total du Hajj tout en maintenant la qualité des services et en absorbant les augmentations survenues au niveau du Royaume d'Arabie Saoudite. Le Hajj de cette année a connu une réduction significative du prix, atteignant 7627 nouvelles ouguiyas, portant le prix total du Hajj pour cette année à 263858 nouvelles ouguiyas.

Afin de fermer la porte à la spéculation, la cession a été interdite.

- Pour la première fois également, un accord a été signé avec le Ministère de la Santé pour accompagner nos chers pèlerins et leur fournir les soins de santé appropriés pendant l'accomplissement des rituels du Hajj.

**Horizons :** Vous avez récemment reçu à Nouakchott le ministre du Hajj et de la Omra du Royaume d'Arabie Saoudite frère. Pouvez-vous nous parler des répercussions de cette visite sur les relations entre les deux secteurs ?

**M. El Veddî Ould Sidaty Ould Ahmed Louly :** La récente visite du ministre saoudien du Hajj et de la Omra, Tawfiq bin Fawzan Al-Rahliah, dans notre pays s'inscrit dans le cadre de la solidité des relations bilatérales qui unissent les deux pays frères, la République Islamique de Mauritanie et le Royaume d'Arabie Saoudite, conformément à la volonté des dirigeants des deux pays, Son Excellence le Président de la République, Monsieur Moha-

med Ould Cheikh El Ghazouani, et Sa Majesté le Roi Salman bin Abdoulaziz et Son Altesse Royale le Prince héritier Mohammed bin Salman ; en particulier dans le domaine du Hajj et de la Omra. Il s'agit de la première visite d'un ministre saoudien du Hajj dans notre pays, et elle a constitué une opportunité de renforcer la coopération entre les deux secteurs dans le domaine du Hajj et de la Omra.

De nombreux dossiers ont été discutés, notamment l'augmentation du quota de pèlerins mauritaniens en proportion de la taille de la population de notre pays.

**Horizons :** Avez-vous un mot à adresser à cette occasion ?

**M. El Veddî Ould Sidaty Ould Ahmed Louly :** Je vous assure que le ministère poursuivra sa démarche de réforme, de transparence et de modernisation. Dans ce cadre, nous avons soumis au Conseil des ministres, le 17 décembre 2025, un plan comprenant une analyse diagnostique du secteur des affaires islamiques et de l'enseignement originel. Ce plan repose sur quatre axes principaux : la transformation institutionnelle et le renforcement de la gouvernance, le développement des programmes et des curricula éducatifs, la promotion des ressources humaines, et de l'administration et le renforcement de l'intégration et du partenariat.

Nous travaillons également à la numérisation des mosquées, des mahadras et d'autres services fournis par le département.

Je vous remercie, et que la paix, la miséricorde et les bénédictions de Dieu soient sur vous.

**Tx : sms**

## Iftar essaem, un programme de solidarité pour soutenir les Imams et les cheikhs des mahadras



**L'**opération « Iftar essaem », supervisée par le ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement originel, est comme un symbole vivant de l'esprit de solidarité et d'entraide sociale, et une extension naturelle du rôle du ministère dans le service de l'enseignement originel et le soutien de ses acteurs, des mahadras, de leurs étudiants et de leurs cheikhs.

L'initiative dépasse les limites de la simple offre d'Iftar (rupture du jeûne) pour devenir une expression sincère du souci d'alléger le fardeau de la vie pour les groupes cibles et de leur offrir l'opportunité d'accomplir leurs dévotions dans une atmosphère de sérénité et de tranquillité, traduisant ainsi les valeurs de bienfaisance et de miséricorde que notre religion sacrée, l'Islam, vénère.

L'opération d'Iftar des jeûneurs fait partie d'une vision globale qui a pour but à soutenir et à renforcer le rôle de leadership dans la société et à promouvoir le statut des imams, des cheikhs des mahadras et des étudiants. Ainsi, elle contribue à la stabilité et au développement des institutions éducatives.

Elle porte un message humanitaire sublime lié à l'esprit du mois sacré, qui affirme que le Ramadan est une étape de don et de compassion, et une occasion de raviver les traditions de solidarité entre les membres de la société et de renforcer les liens



fraternels et sociaux qui unissent la communauté et enrichissent son tissu.

L'opération d'Iftar des jeûneurs reste l'une des initiatives éclairantes qui confirment le souci de l'État d'être un acteur efficace aux côtés de ses citoyens dans diverses circonstances, et traduit son engagement à soutenir les imams et les cheikhs des mahadras, et à renforcer le rôle de ces institutions éducatives au service de la société et du développement de ses capacités scientifiques et religieuses. L'initiative contribue également à diffuser l'esprit de solidarité et d'entraide sociale, et à encourager les valeurs de bienveillance, d'amour et de coopération dans tout le pays, faisant du Ramadan une

opportunité de rencontre entre les différentes générations et d'approfondissement des liens humains entre les villages, les villes et les régions éloignées, où chacun sent que l'État est un partenaire actif et un soutien pour eux.

L'initiative a pour objectif d'encadrer la culture de la bienfaisance et de la miséricorde, et de renforcer le sentiment de responsabilité partagée envers la société, de sorte que le Ramadan devienne une saison renouvelée de don et de générosité, et une occasion de montrer l'unité nationale et l'amour entre les gens. Elle rappelle à tous que le travail de bienfaisance et la solidarité sociale sont un pilier essentiel de la stabilité et du développement de la société, et que les valeurs de don et de coopération entre les citoyens font partie intégrante de la vie quotidienne.

Le conseiller chargé de l'Enseignement originel, en sa qualité de responsable du suivi du dossier, M. El Bane Salem Sidi Mohamed, s'est entretenu avec le magazine Cheeb. A cet effet, il a passé en revue les effets du ministère pour soutenir l'enseignement originel et ses acteurs, les mahadras, leurs étudiants et leurs cheikhs, que l'initiative s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des engagements du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, en matière de soutien aux mosquées et aux mahadras et de renforcement des capacités de leurs responsables à accomplir leurs missions.

M. El Bano a expliqué que la reprise du programme d'Iftar des jeûneurs à partir de l'année 2022 s'inscrit dans une vision intégrée pour soutenir les imams et les cheikhs de mahadras, et à améliorer leurs conditions sociales pendant le mois de Ramadan, conformément à leur statut scientifique et à leur rôle central dans l'orientation de la société et l'enracinement des valeurs religieuses.

## Prendre en compte la réalité des bénéficiaires de l'opération

Une approche pratique a été adoptée pour la mise en œuvre du programme, prenant en compte la réalité des bénéficiaires et la diversité de leurs conditions de vie, ainsi que la vaste étendue géographique des mahadras et des mosquées.

Les années (de 2021 à 2024) ont été marquées par la mise en œuvre d'opérations de grande envergure de distribution de denrées alimentaires de base, telles que du riz, du sucre, de l'huile, des pâtes, des dattes, du poisson et du lait. Ces denrées ayant été acheminées aux imams et aux cheikhs de mahadras dans les différentes wilayas mauritaniennes. L'opération a été menée par les administrations régionales relevant du ministère, et selon des listes préétablies, sous la supervision des autorités administratives, garantissant ainsi une bonne organisation et un ciblage précis.

Le nombre de bénéficiaires de l'opération a atteint environ 6306 par an, ce qui a permis un soutien alimentaire important pendant le mois de Ramadan, et a contribué à alléger le fardeau quotidien des imams et des cheikhs des mahadras, en particulier dans les zones rurales et les agglomérations intérieures. Le soutien leur a également permis de se consacrer à leurs missions éducatives et de prédication dans des conditions plus stables, et d'assurer la continuité de leurs activités au sein des mosquées et des mahadras sans se soucier de la gestion des besoins essentiels de subsistance pendant ce mois béni.

## Transferts monétaires

À partir de l'année 2025, M. El Bano a expliqué que le ministère a adopté une nouvelle approche dans la mise en œuvre du programme d'Iftar esaam, suite à une évaluation approfondie des mécanismes d'acquisition et de distribution des denrées alimentaires en cours des années précédentes. L'évaluation a montré que le processus de transport des denrées des centres de stockage vers les Chefs-lieux de wilayas, puis vers les moughatzas et les agglomérations intérieures, entraînait une augmentation des dépenses et un allongement des délais d'exécution, en plus des charges logistiques associées. L'évaluation a également révélé que les coûts de transport, de distribution et d'intermédiation ont affecté la valeur finale qui parvient aux bénéficiaires, par rapport à ce qu'ils pourraient obtenir si le soutien était fourni directement. «En outre, les imams et les cheikhs de mahadras ont rencontré des difficultés évidentes lors de la réception de leurs quotas, en raison des déplacements et de l'attente, ce qui



a poussé le département à rechercher une formule plus adaptée à leur réalité quotidienne et à leurs conditions professionnelles.

Partant de ces données, il a été décidé d'adopter les transferts monétaires comme moyen garantissant la rapidité d'accès, préservant la valeur financière du soutien et offrant aux bénéficiaires la liberté de gérer leurs besoins selon leurs priorités pendant le mois de Ramadan, tout en réduisant l'effort et le temps associés aux opérations de distribution traditionnelles.

En conséquence, le secteur a adopté une politique de soutien par le biais de transferts monétaires, en raison de leur rapidité d'accès, de leur plus grande valeur financière et de la facilité de leur réception via les bureaux de poste ou les applications téléphoniques.

Dans ce cadre, un accord a été signé avec la Société Mauritanienne de la Poste (Mauripost) pour la prise en charge du transfert des aides financières aux bénéficiaires. Les walis sont également contactés avant le Ramadan pour leur fournir le nombre alloué à leurs wilayas respectives et les conditions des bénéficiaires, dont les plus importantes sont la présentation d'une attestation délivrée par le département, une copie de la carte d'identité, et la priorité aux zones les plus pauvres, avec le transfert des montants par la poste ou des moyens d'envoi rapides.

Le conseiller M. El Bano a indiqué que la mise en œuvre du programme de transferts monétaires en 2025 a permis à 6540 imams et cheikhs de mahadras, répartis sur les différentes wilayas mauritaniennes, de bénéficier d'un soutien financier de 30 000 MRO par bénéficiaire, versé par des mécanismes organisés en collaboration avec la Société Mauritanienne de la Poste, selon des procédures simplifiées garantissant l'arrivée des montants en temps voulu et pendant le mois de Ramadan.

Il a expliqué que la sélection des bénéficiaires a été soumise à des critères précis, élaborés en coordination avec les autorités administratives régionales, avec une priorité particulière accordée aux imams et cheikhs de mahadras travaillant dans les zones les plus vulnérables, afin d'orienter le soutien vers les catégories les plus nécessiteuses et d'assurer

une répartition équitable entre les différentes wilayas de Mauritanie.

Le conseiller a ajouté que le ministère a achevé tôt les arrangements techniques et administratifs pour la mise en œuvre du programme en 2026, avec les mêmes nombres et les mêmes montants, dans le cadre d'une approche qui prend en compte la régularité et la stabilité du soutien, renforce la confiance des bénéficiaires dans les programmes sociaux liés au mois de Ramadan, et consacre une approche basée sur la clarté des procédures et un bon suivi de l'exécution.

Il a souligné dans ce contexte que l'adoption des transferts monétaires a donné au département une plus grande marge de contrôle et de suivi, et a contribué à réduire les contraintes associées aux opérations de distribution traditionnelles, tout en maintenant l'objectif principal du programme, qui est de soutenir les imams et les cheikhs de mahadras et de les aider à faire face aux exigences du mois sacré dans des conditions plus faciles.

M. El Bano a affirmé que l'opération d'Iftar esaam est un message humanitaire et religieux intégré, qui dépasse le soutien matériel pour traduire les valeurs de solidarité et de compassion, renforcer les liens fraternels et raviver les traditions de don et de bienfaisance, faisant également du Ramadan une occasion renouvelée de bienveillance et de miséricorde. De plus, l'initiative confirme l'engagement du ministère à soutenir concrètement les responsables de l'enseignement religieux et à leur permettre d'accomplir leur noble mission, et à garantir que le bien parvienne à ceux qui le méritent de la manière la plus efficace et la plus juste.

Dans sa conclusion, le conseiller a souligné que le Ramadan est une étape pour traduire l'esprit de recensement, d'amour et de bienveillance, approfondir l'appartenance nationale et répondre l'esprit de solidarité dans toutes les wilayas de Mauritanie, afin que l'impact de l'initiative perdure, portant un message de sollicitude et de don. Il a enfin affirmé que le travail bienfaisance organisé est un pilier essentiel pour la construction d'une société inclusive qui valorise la science et honore les savants et célèbre les nobles valeurs humaines.

Smelha Mohamed

**Ramadan**

**Mois de rappel des préceptes et pratiques islamiques**

\*\* Par Baba Dianfa Traoré

**P**our une meilleure compréhension de la dimension spirituelle du Ramadan et son rôle dans le perfectionnement du comportement du jeûneur, Horizons Magazine a rencontré le directeur de l'Orientation islamique, M. Mohamed Lemine Ould Cheikhna. Il a souligné que ce mois est marqué par des veillées religieuses diffusées à la télévision et à la radio, animées par nos éminents érudits, ainsi que par le programme (Rawdatou siyam) » organisé quotidiennement à la mosquée du roi Fayçal (également connue sous le nom de mosquée saoudienne) et animé par des personnalités du pays.

Le directeur a ajouté que les activités du Ramadan sont également menées en collaboration avec l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI), qui consacre quotidiennement deux pages ou plus à la publication d'articles traitant de questions religieuses liées au mois du jeûne et d'autres sujets islamiques sous le titre « Ramadanîyat » ou « Islamiyat ». Ces articles abordent des thèmes religieux variés tels que la charité, les bienfaits des prières nocturnes et de la retraite spirituelle à la mosquée (El itikaf), ainsi que d'autres sujets d'intérêt pour les personnes qui jeûnent.

Il a expliqué que l'étroite collaboration avec les médias publics s'inscrit dans un effort plus large visant à redynamiser le mois sacré du Ramadan par le biais de cours et de conférences. Il a ajouté que, tout comme il existe une période pour le Hajj, il existe également une période pour le Ramadan, consacrée à l'observance de ces rites islamiques. Concernant le contexte national, le directeur de l'Orientation islamique a confirmé l'existence d'un programme intitulé « Activités du Ramadan ». Les directions régionales des Affaires islamiques dans chaque wilaya coordonnent l'organisation de conférences et de cours religieux diffusés sur les radios régionales et dans les mosquées, sous l'égide du ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel. Un comité de supervision, composé de membres de l'Association des Oulémas Mauritaniens et d'autres responsables du secteur, est chargé de superviser tous les aspects de la redynamisation de ce mois sacré et d'en assurer la mise en œuvre optimale.



**Profiter de l'école du Ramadan**

Le directeur a souligné que les activités du Ramadan s'inscrivent dans le cadre des politiques de l'État, sous les directives de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. Pendant ce mois

béni, il est organisé une large sensibilisation et rappel des préceptes et pratiques islamiques. Cette approche générale est mise en œuvre par le gouvernement de Monsieur le Premier ministre, El Mokhtar Ould Djaye, et placée sous la supervision directe du ministre des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel.

Il a également mis en lumière l'importance du Comité national d'observation du croissant lunaire, composé de hauts magistrats, d'érudits et de juristes. Auparavant réuni au ministère de l'Intérieur. Ce comité siège depuis 2020 au ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel. Il dispose de son propre siège où il se réunit et publie un rapport mensuel. Il possède des antennes dans tout le pays. Ce comité est chargé de déterminer les horaires de la prière, du jeûne, du Hajj et de la Zakat – autant de points fondamentaux et importants en Islam. Allah le Tout-Puissant dit : « Ils t'interrogent sur les nouvelles lunes. Dis : "Ce sont des repères pour les gens et pour le Hajj." » (Coran 2 :189). Cet organisme a été créé dans les années 1970 et remplit efficacement sa mission.



Concernant l'observation du croissant lunaire pendant le Ramadan, le Comité tient une réunion puis publie une déclaration à l'intention des administrations régionales et des citoyens afin qu'ils observent le croissant. Cette déclaration est diffusée dans les médias. Suite à cela, le comité reçoit les appels des citoyens via ses numéros verts, confirmant l'observation du croissant conformément à la loi islamique.

### Des concours pour commémorer ce mois sacré

Le directeur a également souligné que les entretiens de l'Iftar constituent une partie importante du Ramadan, diffusés quotidiennement à la télévision et à la radio en arabe et dans les langues nationales : pular, soninké et wolof.

Concernant les concours coraniques, le directeur a insisté sur l'organisation d'une épreuve de qualification pour les compétitions internationales, permettant de sélectionner un groupe qui représentera la Mauritanie lors des événements internationaux de mémorisation du Coran. Durant le Ramadan, d'importantes concours sont organisés. Connus sous le nom de Concours du Ramadan, ils portent sur les sciences coraniques (mémorisation et récitation), la biographie du Prophète, la jurisprudence malikite, les hadiths et la langue arabe. Des jurys sont constitués et les concours sont ouverts à tous les élèves des écoles islamiques traditionnelles (Mahadras) du pays. Une

annonce officielle est publiée sur le site internet du ministère et diffusée dans les médias. Les concours se déroulent à Nouakchott, la capitale.

Le directeur a souligné un aspect important des préparatifs du Ramadan : le calendrier du Ramadan. Élaboré avant le début du mois sacré par des experts en astronomie, ce calendrier est spécifique à chaque wilaya, prenant en compte le décalage horaire, et est distribué par les directions régionales des Affaires islamiques.

Le directeur a souligné que le Ramadan est une grande opportunité de recevoir des bénédictions

spirituelles, comme Allah Le Tout-Puissant le dit dans Son Livre Saint : « Le mois de Ramadan est celui durant lequel le Coran a été révélé, un guide pour les hommes, des preuves claires de la guidance et un critère de discernement. Quiconque aperçoit le croissant de lune de ce mois, qu'il jeûne. Quiconque parmi vous est malade ou en voyage, qu'il retrape un nombre égal de jours. Allah veut pour vous la facilité et ne veut pas pour vous la difficulté. Il veut que vous acheviez le nombre de jours prescrits et que vous glorifiiez Allah pour ce vers quoi Il vous a guidés. »



**Ramadan :**

**Mois de solidarité et de changement d'habitudes alimentaires**



**L**e Ramadan est un mois de jeûne sacré obligatoire. Un Mois d'abstinence. Du lever au coucher du soleil, les fidèles qui n'ont pas un empêchement islamiquement recevable, se privent de nourriture de boisson, de tabac...C'est ainsi un mois de solidarité, de partage, d'entraide et d'empathie.

En plus de la forte ferveur religieuse, en Mauritanie comme dans les autres pays musulmans, pendant ce mois, il y a changements des habitudes culinaires et alimentaires.

« Les aliments consommés pendant le Ramadan varient selon les cultures et les préférences indivi-

duelles » note HD, jeune journaliste. Pour elle, l'iftar commence traditionnellement par les dattes et un plat à base de semoule accompagné de sucre et de lait, appelé Fondé en Soninké et Karaw en poular. Ensuite, elle y ajoute des soupes de légumes, des plats principaux tels que du riz, de la viande, du poisson et des desserts. Les annes-gueules, comme les crêpes, les nems... à base de farine de blé, sont également au menu. Pour les boissons, elle prend de l'eau, des jus de fruits, du bissap...

HM, commerçant, préfère, après les journées de jeûne, les dattes, la bouillie de mil ou de blé, des soupes, hant-d'œuvre, viande accompagnée de

pommes de terre et d'oignons.

Pour les boissons, il consomme bissap et argh. Pour le plat de résistance au dîner, il prend généralement du riz au poisson, ou des poulets frits.

Mais note-t-il, « malheureusement, ces dernières années, les mauritaniens consomment beaucoup de sucreries (gâteaux) au moment de l'iftar.

MS, militant écologiste, pendant le mois de Ramadan, « mange chaque jour du riz, accompagné de viande ou de poulet, comme plat principal. ». Pour la rupture du jeûne, elle consomme des dattes, des crêpes et de la soupe.

SAB, fonctionnaire, lui, commence par les dattes. Il y ajoute du noué (bouillie chaude) et un tajine.

Pour les boissons, il prend du bissap ou tijnagh.

En plus de l'abstinence, le Ramadan, c'est aussi un mois de partage, d'entraide, de solidarité et d'empathie.

C'est une occasion de manifester sa solidarité, surtout à l'endroit des économiquement faibles.

Des citoyens collectent des fonds pour les soutenir pendant ce mois sacré. Des associations également s'activent pour offrir des repas aux indigents.

Pendant ce mois, il est aussi de coutume de donner le soukerou kor en wolof ou soukchasec soukara en soninke. Littéralement c'est « le sucre du ramadan » que les fidèles s'échangent. A la place du sucre, ils offrent aussi d'autres aliments.

**Khalilou Diagna**



**Diop Abderrahmane, Nutritionniste / Diététicien**

## «Une bonne rupture du jeûne doit hydrater, nourrir et apaiser le corps»

**L**e Ramadan, c'est un mois d'abstinence alimentaire du lever au coucher du soleil. Quelles sont les incidences du jeûne sur la santé ? Le Ramadan a-t-il des vertus sanitaires ? Est-il compatible avec une activité sportive ? Pour répondre à ces questions et à d'autres, Horizons a rencontré M. Diop Abderrahmane, nutritionniste et diététicien mauritanien engagé dans la promotion de la santé et de la nutrition. Il est Fondateur de NutriConseiller, premier cabinet de Nutrition en Mauritanie. M. Diop, impliqué dans des activités de consultation nutritionnelle, d'éducation alimentaire, est Auteur d'une étude de l'impact du jeûne du Ramadan sur des volontaires sains...

**Horizons : Quel est le lien entre le jeûne et la santé ?**

**Diop Abderrahmane :** Le jeûne du mois de Ramadan n'est pas seulement un acte spirituel, il représente également une opportunité importante pour la santé, à condition qu'il soit bien pratiqué. Sur le plan physiologique, le jeûne induit un changement dans le fonctionnement habituel de l'organisme: le corps passe d'un mode d'apport continu à un mode d'adaptation, en puisant dans ses réserves énergétiques. Cette transition, lorsqu'elle est bien accompagnée, peut avoir des effets bénéfiques sur plusieurs fonctions vitales.

Durant les heures de jeûne, l'organisme est amené à mieux réguler la glycémie et à améliorer la sensibilité à l'insuline, ce qui est particulièrement intéressant dans un contexte où les maladies métaboliques comme le diabète et le surpoids sont de plus en plus fréquentes. Le jeûne permet également une mise au repos relative du système digestif, ce qui peut contribuer à réduire certains troubles digestifs et à améliorer le confort intestinal chez de nombreuses personnes.

Le jeûne favorise aussi l'activation de mécanismes naturels de nettoyage et de renouvellement cellulaire. En l'absence d'apports alimentaires continus, le corps optimise l'utilisation de ses ressources internes, ce qui peut participer à une meilleure gestion du poids, à une diminution de l'inflammation et à une amélioration globale de la vitalité. Beaucoup de jeûneurs rapportent d'ailleurs une sensation de légèreté et de clarté physique et mentale bien évidemment si le Ramadan est bien conduit.

Il est toutefois essentiel de rappeler que le jeûne n'est pas automatiquement synonyme de bonne santé. Il est important de souligner que le jeûne n'est bénéfique que s'il est associé à de bonnes pratiques alimentaires. Un Ramadan marqué par des excès, des repas trop riches en sucres, en graisses ou en aliments ultra-transformés peut annuler, voire inverser, les effets positifs du jeûne.

On observe alors fatigue, ballonnements, troubles digestifs et parfois prise de poids. D'un point de vue hygiéno-diététique, le Ramadan doit donc être envisagé comme une période de modération,



de qualité alimentaire et de respect des besoins du corps.

Donc, le jeûne du Ramadan peut être un véritable outil de prévention et d'amélioration de la santé, à condition qu'il s'inscrive dans une alimentation équilibrée, une bonne hydratation et un mode de vie sain. Le Ramadan ne doit donc pas être vécu comme une contrainte pour le corps, mais comme une période de rééquilibrage, de discipline et de bien-être global.

**Horizons: Pour une bonne santé, quels aliments sont conseillés à la rupture du jeûne ?**

**Diop Abderrahmane :** La rupture du jeûne est un moment très attendu... parfois même trop attendu. Après plusieurs heures sans manger ni boire, l'organisme a surtout besoin de douceur et de progressivité, et non d'un choc alimentaire. L'objectif n'est pas de « rattraper » la journée comme on a l'habitude de voir, mais de redonner de l'énergie intelligemment.

Il est recommandé de commencer simplement, par des dattes, de l'eau, afin de réhydrater l'organisme. Ce duo, aussi traditionnel qu'efficace, permet de fournir rapidement de l'énergie tout en respectant le système digestif. Inutile d'en faire une compétition : une à trois dattes suffisent largement, le reste attendra.

Ensuite, une soupe légère, comme la chorba, Harira ou une soupe de légumes ou une bouillie locale à base de nos céréales notamment l'orge, blé, etc. Elles préparent idéalement l'estomac à la suite du repas. Elles apportent de l'eau, des minéraux et une sensation de confort digestif. C'est une étape souvent négligée, mais qui fait toute la différence pour éviter lourdeurs et ballonnements.

Après cette prise, il faut faire une pause afin de laisser à l'estomac le temps de bien assimiler ce qu'il a pris, tout en continuant de boire de l'eau ou le thé (Attention au sucre ajouté).

Il ne reste qu'un seul repas de la nuit... OUI, un

seul et unique repas et c'est le plat principal. Le repas principal doit être équilibré et varié : des légumes, une source de protéines (poisson, œufs, viande maigre ou légumineuses) et une portion modérée de féculents comme le riz, le couscous, pâte. Les bonnes graisses, notamment l'huile d'olive, ont toute leur place, à condition de rester raisonnables. Quant aux fritures et aux pâtisseries, elles ne sont pas interdites... mais elles aiment la modération. Les consommer en grande quantité dès l'iftar, c'est souvent s'exposer à une digestion difficile plutôt qu'un moment de plaisir. Le Ramadan n'est pas un marathon gastronomique, mais un mois d'équilibre. Je peux dire à la fin qu'une bonne rupture du jeûne doit hydrater, nourrir et apaiser le corps. Lorsque l'on mange mieux, on digère mieux... et on profite pleinement de la soirée, sans somnolence précoce ni inconfort digestif.

**Horizons: Est-il indiqué de faire du sport pendant le mois de Ramadan, avant ou après la rupture du jeûne ?**

**Diop Abderrahmane :** Je réponds tout de suite par un grand "OUI". L'activité physique est non seulement possible pendant le mois de Ramadan, mais elle est également bénéfique, à condition d'être adaptée et surtout dépendant des objectifs. Le Ramadan n'est pas le moment idéal pour battre des records sportifs, mais ce n'est pas non plus une excuse pour rester totalement immobile jusqu'à la fête.

Le choix du moment est essentiel. Une activité légère à modérée peut être pratiquée juste avant la rupture du jeûne, environ 30 à 45 minutes avant l'iftar. La marche, les étirements ou un cardio doux sont alors à privilégier. Cette option permet au corps d'utiliser ses réserves, à condition de rester à l'écoute de ses sensations et de bien se réhydrater dès la rupture du jeûne.

Le moment le plus recommandé reste toutefois après l'iftar, idéalement une à deux heures après le repas. À ce stade, l'organisme est hydraté, a reçu de l'énergie et peut mieux supporter une activité modérée comme la marche rapide, le vélo, le cardio léger ou une séance de musculation raisonnable. C'est le meilleur compromis entre efficacité et sécurité.

En revanche, les séances très intenses, longues ou pratiquées en pleine journée sont déconseillées. Sans hydratation ni apport énergétique, elles augmentent le risque de fatigue excessive, de déshydratation et de baisse de performance. Pendant le Ramadan, le corps demande surtout régularité et modération, pas de surmenage.

Bouger pendant le Ramadan est une excellente habitude, à condition de choisir le bon moment, la bonne intensité et de rester à l'écoute de son corps. Un peu d'activité chaque jour vaut largement mieux qu'un grand élan de motivation... suivi de trois semaines d'abandon.

Propos recueillis par Khaïlou Diagna

Missions des mosquées

**Des efforts continus au service des fidèles**



**L**a direction des Mosquées du ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement original veille à ce que ces lieux sacrés remplissent leur noble mission religieuse. Pour ce faire, elle réglemente les procédures d'autorisation d'établissement de mosquées et supervise leur gestion.

La direction est également responsable de l'accréditation des imams et de l'autorisation des prières du vendredi, conformément à une réglementation spécifique. De plus, elle apporte son soutien aux imams, les forme et signe des contrats avec eux. Elle assure également la restauration et l'entretien des mosquées, ainsi que le règlement des litiges et conflits internes... Afin de mieux comprendre les efforts déployés par l'État pour améliorer le fonctionnement des mosquées et soutenir les imams et les muezzins, Horizons-Magazine a interviewé M. Sidi Mohamed Ould Salah, directeur des Mosquées au ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement original.

M. Sidi Mohamed Ould Salah a noté l'engagement du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, en faveur



des lieux de culte afin qu'ils puissent occuper la place qui leur revient et accomplir pleinement leur mission. Le gouvernement du Premier ministre, M. El Mostar Ould Dlay, s'efforce d'atteindre cet objectif sur le terrain.

Il a ajouté que l'État, sous l'impulsion du Président de la République, accorde une grande importance aux mosquées et à leurs responsables. L'attention s'est traduite par de nombreuses réalisations importantes, notamment l'organisation,

en 2020, du plus grand concours national de recrutement d'imams. L'État a également alloué un budget conséquent pour la restauration, l'entretien et l'équipement des mosquées.

Le directeur a expliqué que son département s'est employé à atteindre plusieurs objectifs importants, notamment garantir que les mosquées remplissent pleinement leur mission en offrant des conditions propices au culte, en diffusant les valeurs et l'éthique islamiques vertueuses, en protégeant la société des dangers de la déviance et de l'extrémisme intellectuel, en consolidant l'unité nationale et en préservant la paix civile.

La Direction travaille également à la formation continue des imams afin de renforcer leurs capacités scientifiques, leurs compétences professionnelles et leur permettre de relever les défis de notre époque et de contribuer efficacement à l'édification ou développement du pays.

Il a poursuivi en disant : « Comme chacun sait, les mosquées occupent une place prépondérante dans la vie de la communauté musulmane. Elles sont les demeures d'Allah Tout-Puissant sur Terre, et le fait qu'Allah Tout-Puissant ne les soit attribuées est un honneur suffisant, une attribution d'honneur et de vénération. Allah Tout-Puissant dit : « Et les mosquées sont pour Dieu » et « Dans les maisons que Dieu a permis d'édifier et où Son nom est invoqué. »



Il a confirmé que les statistiques disponibles indiquent que le nombre de mosquées en Mauritanie dépasse les 14 000, dont plus de 3 400 communautaires.

### Assurer un entretien et un suivi continu des mosquées

M. Sidi Mohamed Ould Saleh a salué les efforts considérables déployés par le secteur pour l'entretien des mosquées. Depuis l'élection du Président de la République en 2019, en collaboration avec le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, 40 mosquées ont été construites au Hodh El Gharbi, au Assaba et au Gorgol. De plus, 130 mosquées ont été renouvelées et entretenues à Nouakchott et dans certaines wilayas de l'intérieur, et 30 mosquées à Nouakchott ont été meublées, dont la mosquée saoudienne et d'autres mosquées dans nos villes de l'intérieur. L'importance du recrutement de 400 imams et 400 muezzins, qui reçoivent un salaire mensuel et bénéficient d'une assurance maladie pour eux-mêmes et leurs familles, a été soulignée.

Le nombre de bénéficiaires d'allocations mensuelles s'élève à environ 1 200 imams et 400 muezzins, tandis que 4 193 imams perçoivent des allocations annuelles.

Afin de soutenir les responsables des mosquées durant le mois sacré du Ramadan, le directeur a indiqué que le département organise des transferts monétaires pendant cette période. Ces transferts bénéficient à 3 200 imams. Le tableau

3 détaille la répartition de ces transferts dans les différentes wilayas durant le Ramadan. La direction organise également des ateliers de formation à Nouakchott pour certains imams, portant sur l'art oratoire et la jurisprudence religieuse.

Le nouveau plan pour le second mandat, axé sur l'entretien des mosquées, se divise en quatre axes principaux, selon le directeur. Ce plan, mis en œuvre par le ministère, donne la priorité aux mosquées et se concentre sur quatre points clés : l'amélioration des infrastructures des mosquées, avec la construction, par le ministère en coopération avec le secteur de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, de 50 mosquées dans plusieurs wilayas intérieures ; le lancement d'une vaste campagne d'entretien, de rénovation et d'équipement d'un grand nombre de mosquées ; et la réalisation d'un recensement exhaustif des mosquées afin de mettre à jour et d'affiner la base de données. Le recensement a déjà couvert les wilayas Sud et Nord de Nouakchott et englobera à terme toutes les mosquées du pays.

Concernant l'amélioration des conditions de travail des imams et des muezzins, le ministère a mis en place un programme annuel de soutien pendant le Ramadan, prévoyant des transferts monétaires à plus de 3 500 imams. Le ministère travaille à l'extension de ce programme.

### Formation continue et perfectionnement des imams

En matière de formation et de perfectionnement des imams, le département a poursuivi la mise en œuvre du programme de formation continue.

Le premier atelier de formation pour imams à Nouakchott a été organisé les 9 et 10 octobre 2024, profitant à 120 imams. Le programme s'étendra à terme à l'ensemble des imams de Mauritanie. Un institut spécialisé dans la formation des imams et des prédicateurs est également en cours d'ouverture. Il contribuera au renforcement de leurs compétences académiques et professionnelles.

M. Sidi Mohamed Ould Saleh a souligné que, concernant la révision des textes juridiques régissant les affaires des mosquées et la simplification des procédures administratives, le ministère travaille actuellement à la révision de la loi sur les mosquées afin de l'adapter aux réalités actuelles et d'assurer le bon fonctionnement des mosquées dans un environnement paisible et sûr. Il a déclaré que la révision des procédures administratives relatives à la délivrance de permis de construire, l'autorisation pour la prière du vendredi, l'accréditation des imams, la détermination de la direction de la prière (Qibla), le respect des distances entre les mosquées et les salles de prière, l'unification de l'heure de l'appel à la prière, la mise en place de mécanismes de résolution des litiges en suspens dans les mosquées et l'activation du rôle des administrations régionales dans ces domaines, en coordination et en coopération avec les autorités administratives et locales, sont autant d'éléments importants.

**Bellal**

**La Maison du Saint Mashav :**

**Garantir l'authenticité des exemplaires du Coran et préserver la spécificité mauritanienne en matière de graphie, de vocalisation et de récitation**

La Maison du Saint Mashav (Dar al-Mashav al-Charif) a été instituée en Mauritanie par décret du ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement original en date du 22 novembre 2021, en application des orientations du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani.

La création de cette institution répond à une exigence fondamentale : l'élaboration d'un Mashav officiel de l'État, conforme aux règles canoniques de l'écriture coranique, et respectueux de la spécificité mauritanienne en matière de *rasm* (graphie), de *dabt* (vocalisation et signes orthographiques) et de *qira'at* (lectures ou réceptions coraniques).

**Contexte et fondements de la création**

La mise en place de la Maison du Saint Mashav intervient à la suite du constat de la circulation, sur le territoire national, d'exemplaires du Coran comportant des erreurs touchant le texte révélé, son écriture ou ses signes de vocalisation. Une telle situation faisait peser un risque sérieux sur l'intégrité du Coran et appelait l'institution d'un organe scientifique spécialisé, chargé d'assurer la conformité des copies imprimées ou importées et de protéger l'authenticité du texte coranique.

**Missions et attributions**

Le président de la Maison du Saint Mashav, Dr Sidi Abdel Kader Ould Biffeil, a précisé que l'institution est chargée de missions structurées, parmi lesquelles :

Le contrôle systématique des Mashav importés et la vérification de leur conformité avant toute autorisation de diffusion ; la supervision scientifique et technique de l'élaboration et de l'impression des Mashav officiels de l'État ; la révision minutieuse des éditions selon les normes reconnues du *rasm* et des règles établies de vocalisation ; la mise à disposition du Saint Coran au profit des institutions scientifiques, des mosquées, des mahadras, des établissements d'enseignement et du grand public ; la préservation de la spécificité mauritanienne en matière de graphie et de scansion phonique.

La Maison aspire également à devenir une référence scientifique nationale en cas de divergence relative à l'écriture ou aux différents modes de récitation, tout en ouvrant à la promotion de la recherche et à la publication d'études spécialisées dans le champ des sciences du Coran.

Pour l'accomplissement de ces missions, elle s'appuie sur une commission permanente composée d'oulémas, de spécialistes du Coran et de ses sciences, appuyés par des experts en calligraphie coranique et en techniques d'impression.



**Bilan d'activités**

Depuis sa création, la Maison du Saint Mashav a procédé à la relecture de plus de 70 éditions différentes du Coran, émanant de diverses sources, certaines éditions atteignant plus de 300 000 exemplaires par tirage.

Les opérations de contrôle ont abouti aux résultats suivants : 48 éditions rejetées en raison d'erreurs touchant le texte sur tous les aspects ; 6 éditions agréées pour la publication et la diffusion ; 7 éditions corrigées manuellement, en raison du nombre limité d'erreurs constatées, représentant environ 60 000 exemplaires rectifiés ; Les autres éditions demeurent en cours de relecture.

Par ailleurs, la Maison a reçu plusieurs demandes relatives à l'impression ou à l'importation de

nouveaux Mashav. Certains exemplaires non conformes ont été saisis, tandis qu'une édition en couleur selon la lecture (Riwaya) de Warsh a été autorisée après révision. L'importation d'exemplaires selon les lectures de Warsh et de dafu également été validée.

Au titre de l'année 2025, 15 nouvelles éditions ont été réceptionnées. Les résultats des contrôles se répartissent comme suit : 4 éditions rejetées pour non-conformité ; 2 éditions saisies pour violation des conditions réglementaires ; 2 éditions agréées après satisfaction des critères requis ; Les autres éditions toujours en processus de validation.

**Le projet du Mashav mauritanien**

S'agissant du projet du Mashav mauritanien, engagé conformément aux orientations des autorités nationales, le président de la Maison a confirmé que les travaux d'élaboration de l'exemplaire officiel de l'État ont atteint un stade avancé.

Plusieurs étapes majeures ont été franchies, notamment : l'organisation d'un concours pour la sélection d'un calligraphe spécialisé dans l'écriture du Saint Coran ; l'intégration du texte coranique dans un système électronique dédié et sa révision technique ; s'y ajoutent l'intégration d'éléments esthétiques reflétant l'identité culturelle nationale, la conduite de plusieurs cycles de correction scientifique et le suivi rigoureux des observations.

« Le projet est désormais à ses dernières phases, prêt à l'impression définitive du Mashav officiel », a conclu le président.

Par Salem Muri

## « La Mahadra, un paravent derrière lequel s'abritent tous les mauritanien », dit le directeur des Mahadras et de l'Enseignement Originel

Par Bakari Gueye

**E**n Mauritanie, pays islamique par excellence, avec une population de 100% musulmans, l'enseignement traditionnel dispensé dans les mahadras est profondément ancré dans la société.

Pour en savoir plus et mettre en exergue l'importance accordée à l'enseignement coranique et aux mahadras, le Magazine Horizons a fait le tour de la question avec M. Ema Ahmed Mialoum, directeur des Mahadras et de l'Enseignement originel au ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement originel.

D'emblée, le directeur a affirmé que la Mahadra est un paravent derrière lequel s'abritent tous les mauritanien. Elle forme des érudits, des professeurs et des magistrats. Et c'est la mahadra qui inculque aux jeunes les rudiments de l'enseignement islamique, un enseignement modéré basé sur la tolérance et loin de tous les extrémismes, a-t-il précisé.

La mahadra, poursuit-il, c'est la couronne des mauritanien et un grand motif de fierté pour eux. Et ils ont exprimé ce sentiment à plus d'une occasion. Les grands érudits issus de la mahadra sont, dit-il, nos ambassadeurs à l'étranger. Et les exemples sont légion. Parmi les plus célèbres, on peut citer Mohamed Mahmoud Ould Tiamid, Abba Ould Khour, Mjedri Ould Haballa, les frères Moyaba, Sidi Abdoullah Ould El Hadj Brahim, etc...

Le directeur des Mahadras et de l'Enseignement originel a affirmé que si les mahadras ont connu un développement qualitatif à l'ère du Président de la République Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, cela n'est pas le fait du hasard et s'explique par le contexte religieux dans lequel il a évolué.

Il a noté que c'est aussi la Mahadra qui abrite la religion et garantit l'unité de la communauté. Elle se caractérise par plusieurs avantages dont la facilité d'accès. Elle n'impose aucune condition. Il n'y a pas de limites d'âge. Elle est gratuite et l'enseignement y est ouvert.

Et le directeur d'ajouter, qu'en Mauritanie, la Mahadra est passée par plusieurs étapes et par des périodes différenciées. De ce fait, elle avait besoin d'être organisée. Et il aura fallu attendre la création du ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement originel qui aura donné toute son importance à la mahadra avec la mise en place d'un programme et d'un budget destiné à la promotion de l'enseignement dans les mahadras.

Pour la réorganisation de la mahadra, il y a eu un cadre juridique et un décret classifiant l'enseignement dans les mahadras en 3 volets à savoir l'enseignement coranique, un enseignement supérieur et



un enseignement spécialisé.

La classification repose sur des critères en dehors desquels on ne peut parler de mahadra.

Selon Mr Ema, la mahadra connaît actuellement un développement remarquable et un dynamisme nouveau grâce à Allah et à l'importance que lui accorde le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. L'intérêt renouvelé, souligne le directeur, a impacté le développement quantitatif et qualitatif des mahadras. Cela est, ajoute le directeur, inscrit dans le programme électoral du Président de la République. Le Premier ministre l'a aussi rappelé dans sa déclaration de politique générale devant le Parlement. Et les directives émanant du programme sont appliquées à la lettre par le ministre des Affaires Islamiques et de l'Enseignement originel.

### Un regain d'intérêt pour l'enseignement originel

L'importance accordée à la mahadra, souligne le directeur, a été couronnée par la création du Prix du Président de la République pour la mémorisation et la récitation du Saint Coran (« Moutoune El Mahhara »). Ce prix a, dit-il, permis de promouvoir le livre saint. Cette initiative qui a été largement saluée, a permis une saine émulation au sein des étudiants du coran pour remporter le prix.

Ainsi, l'enseignement coranique connaît aujourd'hui un bond quantitatif et qualitatif. On compte actuellement en Mauritanie 10.754 Mahadras officiellement enregistrées. Elles sont classées selon les critères susmentionnés.

Quant au nombre d'étudiants, il s'élevait selon le dernier recensement à 247.652.

Parlant de l'appui accordé par l'Etat, le directeur a rappelé que la mahadra est à l'origine une entité qui se caractérise par un engagement humanitaire et volontaire de son initiateur. Mais ce travail humanitaire est apprécié à sa juste valeur par l'Etat qui l'appuie et l'encourage.

Ainsi, à la fin de l'année 2025, une aide mensuelle a été accordée à 2034 cheïchs de mahadras. Cette aide a bénéficié aussi bien aux enseignants de mahadras récemment créés par le ministère qu'aux autres.

Il y a eu également une aide annuelle de la part de l'Etat, qui a bénéficié à 3000 mahadras primaires. Le directeur a également affirmé, qu'en vue de généraliser le service offert par les mahadras, beaucoup de nouvelles écoles coraniques ont été ou-



vertes dans les zones désertiques les plus reculées. L'approche a été saluée par les parents d'élèves et beaucoup en ont profité dans les « Adwebas ». Parmi ce modèle de mahadras créés partout en Mauritanie, on peut citer, par exemple au Gorgol, p : Adabai Pul 2, quartier 310 à Kaédi, Kaédi-ville, Foum Leghita, Sabhalé, Ahsa Anmadi, Monguel, Mhout, Hacy Nmadji, à Monguel, Debaye Rgouga.. Et dans la région de Gndimaka, par exemple : École coranique Ajar Kambel à Selibabi, et les écoles coraniques de Selibabi, Lewetna, et Jokenturo et à Ghabou.

Et au Brakna, par exemple : Adabai Rokoka, le regroupement de Bourat, Chariket Mowka, Wahoundé...

Et sur la bande frontalière, on peut citer parmi ses exemples en Assaba, par exemple : Adabai Melsah, Oum Chng, Timicha, Worti, et Mésial Nakhla...

Et dans le Hodh El Gharbi, on peut citer, entre autres : Medbongou El Far'a, Arghaghine, Adabai Ass, et Taly Lakhdhar...

Au Hodh Chergui, on a : Adel Bagrou, Amourj : (Adabai Talha, Oum Acheich, Ehel Abdel Jabbar, Denka, et Lembiakmat...

Cela en plus de la création de mahadras dans les

villes du patrimoine et de nombreuses mahadras au Tagant.

Dans le nord de la Mauritanie, des écoles coraniques ont été créées à Bir Moghrein, Zoufret, et Atar (Ah Savra, Irish...), en plus du soutien accordé à de nombreuses écoles coraniques au Tarza et à beaucoup d'écoles coraniques de Nouakchott, en se concentrant sur les zones les moins favorisées en matière d'éducation.

Les mahadras sont notamment implantées sur la ligne frontalière et dans les zones les plus défavorisées.

Répondant à la question de savoir si l'ouverture d'une mahadra nécessite une autorisation légale des autorités, le directeur a affirmé que c'est l'aspect humanitaire de la mahadra qui prime mais souligne la nécessité de déclarer aux autorités la création de toute entité afin d'être identifiée.

### Vers la modernisation et l'intégration de l'enseignement dans les mahadras

Un décret officiel a été promulgué récemment, dans le but d'intégrer les étudiants des mahadras dans

l'enseignement formel. C'est le décret « Moul El Joussour » (Établir des ponts). Un travail dans ce sens est enclenché entre le ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Original et le ministère de l'Éducation nationale et de la Réforme du Système d'Enseignement.

C'est ainsi que dans les zones reculées où il n'y a pas d'écoles les enseignants des mahadras créés par le ministère, ont pour instruction de dispenser des cours dans des matières comme le calcul, l'instruction civique, la santé...

Ces mahadras font l'objet d'un suivi particulier. Des contrats à durée déterminée sont conclus au profit de récitateurs du coran sortant des mahadras et avec des cheikhs. Ces mahadras sont aussi l'objet d'un travail de suivi-évaluation.

Le directeur a révélé qu'actuellement, les autorités envisagent de créer des cycles pour l'enseignement original. Il s'agit d'une nouvelle orientation tendant à mieux développer ce type d'enseignement.

En ce qui concerne l'accès des étudiants des écoles coraniques au marché du travail, le directeur a indiqué que l'État ouvre des perspectives prometteuses aux diplômés des écoles coraniques, des instituts et des universités islamiques, notamment par la création de filières à l'Institut supérieur des Études et Recherches Islamiques telles que : les médias, l'économie islamique, la justice et les cas de jurisprudence, ainsi que la création du Conseil supérieur des Fatwas et des Recours gratuits destiné aux oulémas, la création de l'Université des Sciences Islamiques d'Aloun, la grande université coranique à Akjoujt, en plus de l'Association des Oulémas mauritaniens, de la Maison du Saint Coran, et d'autres opportunités.

L'État a également créé des instituts régionaux pour former les étudiants des écoles coraniques et les préparer à obtenir le baccalauréat de l'enseignement original.

Le directeur a également précisé que l'État a créé un institut de formation professionnelle pour les élèves des écoles coraniques, qui accueille les élèves ayant quitté ces écoles et les forme dans des domaines leur permettant d'accéder au marché du travail, notamment la soudure, l'électricité, la mécanique, la menuiserie, l'informatique, la couture.



## Enseignement originel en Mauritanie : de la mahadra à l'université

**L**ongtemps avant l'école moderne, la Mauritanie formait déjà ses élites intellectuelles. Dans le silence du désert, les mahadras ont transmis le Coran, le droit musulman, la langue arabe et la poésie à des générations de savants. Cet enseignement originel, qui a valu au pays le surnom de Bilad Chinguetti, tente aujourd'hui de trouver sa place dans l'université contemporaine à travers des institutions comme l'ISERI, l'Université d'Aloun et la Grande Université Chinguétienne d'Akjoujt. Ces institutions s'efforcent de conjuguer l'authenticité des textes et la modernité des programmes, veillant à ce que les objectifs du droit islamique s'inscrivent dans les enjeux du développement.

L'enseignement supérieur islamique vise à former des érudits et des chercheurs qui ne préservent pas seulement le patrimoine, mais qui maîtrisent aussi son application efficace, en faisant une force d'influence douce pour la modération et l'équilibre, un espace de réflexion saine dans un monde en proie à des mutations rapides.

Afin de développer et de mettre en œuvre cette vision, les autorités compétentes ont entrepris une série de mesures, entrant dans le cadre des programmes et des plans visant à évaluer l'état actuel de l'enseignement supérieur en général afin de concilier ses missions et les objectifs de développement du pays. Retour sur l'évolution de ces enseignements, les progrès réalisés pour les moderniser et les adapter.

Pendant des siècles, l'éducation mauritanienne reposait sur une relation directe entre le maître et l'élève. Sans programmes officiels ni diplômes, la reconnaissance venait du savoir lui-même. Ce modèle a produit des érudits respectés dans tout l'espace sahélo-saharien.

Mais avec la généralisation de l'État moderne, la nécessité d'un enseignement structuré et certifié s'est imposée. C'est dans ce contexte que l'enseignement originel a été progressivement intégré à l'université, non sans débat. Comment préserver l'esprit des mahadras tout en répondant aux exigences académiques et professionnelles ?

### L'ISERI, héritier du savoir islamique

L'Institut Supérieur d'Études et de Recherches Islamiques (ISERI) incarne cette transition. Il se présente comme le prolongement institutionnel de l'enseignement traditionnel, en formant des spécialistes en sciences islamiques, en droit musulman et en langue arabe. Tout en adoptant les normes universitaires modernes, l'ISERI s'efforce de conserver la rigueur intellectuelle et l'ancrage culturel propres aux Mahadras. Concernant les objectifs principaux de cet enseignement, Dr El Hacen Ould Amer Belloul, chargé de mission au ministère des



Affaires islamiques et de l'enseignement originel a déclaré que ces trois institutions visent à consolider les valeurs islamiques de tolérance, à contribuer au rayonnement scientifique et culturel du pays, à accueillir les diplômés des écoles islamiques traditionnelles et d'autres établissements d'enseignement, à les préparer à l'insertion professionnelle et à la vie active, et à promouvoir la recherche en sciences islamiques et arabes.

Ces institutions d'enseignement, indique le chargé de mission visent à consolider les valeurs isla-

miques de tolérance, à renforcer les principes nationaux, à contribuer au rayonnement scientifique et culturel du pays, à accueillir les diplômés des écoles islamiques traditionnelles et d'autres établissements d'enseignement, à les préparer à l'insertion professionnelle et à la vie active, et à promouvoir la recherche en sciences islamiques et arabes. Il souligne que le nombre d'étudiants dans ces institutions est estimé à 10 643 étudiants, répartis ainsi : 7 843 à l'ISERI, 2 300 à l'Université et près de 500 à la Grande Mahadra. Ce nombre va croissant, ce qui témoigne de l'attrait que ces institutions exercent et que l'état leur accorde.

### Universités d'Aloun et d'Akjoujt : le savoir décentralisé et inclusif

L'Université d'Aloun, à l'est du pays, et la Grande Université Chinguétienne d'Akjoujt traduisent la volonté de décentraliser l'enseignement supérieur. À Aloun, l'université permet à de nombreux jeunes d'accéder aux études supérieures sans s'exiler vers la capitale. À Akjoujt, l'ambition est aussi symbolique : renouer avec l'esprit chinguétien et faire de l'université un pôle de rayonnement intellectuel. Ces établissements cherchent à concilier études islamiques, sciences humaines et disciplines modernes, tout en valorisant le patrimoine intellectuel national, notamment les manuscrits anciens.



## مؤسسة المحاضرة الشقيبية الكبرى

Etablissement La Grande Mahadra Chinguitiya

mahdarachingitiya@gmail.com

mahdarachingitiya.mr

### Un héritage à préserver, un avenir à construire

Malgré les progrès, les défis demeurent : manque de moyens, insertion professionnelle des diplômés, reconnaissance internationale des formations. Mais une certitude s'impose : l'enseignement original reste au cœur de l'identité mauritanienne. Son intégration à l'université constitue un enjeu majeur, à la croisée de la mémoire et de l'avenir.

Les trois institutions souffrent d'un manque d'infrastructures indique Dr El Hacen. Ainsi, la Grande Mahadra ne dispose pas de ses propres locaux tandis que l'Institut supérieur souffre d'un grave problème de surpeuplement, avec seulement 19 salles de classe, elle n'a pas d'amphithéâtres. L'université connaît des difficultés similaires. De plus, l'Institut et l'université connaissent un gros déficit d'enseignants, notamment de professeurs et de chargés de cours. L'Institut supérieur n'a recruté aucun nouveau professeur depuis 2007 et dépend de nominations administratives, dont la plupart ne répondent pas aux exigences académiques renseigné le chargé de mission. L'université doit également recruter du personnel supplémentaire pour faire face à son expansion, puisqu'une décision portant sur son extension de deux nouvelles facultés sera prise : l'une en sciences administratives et économiques, et l'autre en droit.

Quant aux textes juridiques régissant ces institutions, Dr El Hacen ajoute qu'ils présentent certaines incohérences et peuvent être en contradiction avec la loi régissant l'enseignement supérieur dans le pays. Aussi, l'absence d'organes de contrôle unifiés pour l'enseignement supérieur entraîne-t-elle parfois des chevauchements de responsabilités, engendrant des problèmes au sein de ces institutions, notamment des difficultés financières qui affectent leur gestion.

Pour surmonter ces obstacles, le ministère s'est



efforcé, selon le responsable précité de mettre en œuvre une série de mesures. Parmi celles-ci figure l'augmentation de la capacité d'accueil de l'Institut supérieur d'études et de recherches islamiques. Les manuscrits et les thèses de l'Institut ont été numérisés, et un service de transport adapté a été mis en place pour les étudiants. Un environnement propice à la recherche scientifique a été créé à l'Université des sciences islamiques d'Ajoujt, grâce à des mesures encourageant la recherche et l'amélioration des conditions de travail et de l'enseignement à distance.

Parmi les efforts engagés, figure également l'ouverture d'une antenne internationale aux Émirats Arabes-Unis pour les expatriés, et des bâtiments universitaires temporaires ont été construits pour la Grande Mahadra Chinguitiya d'Aljoujt, en plus de l'organisation d'un recrutement de 19 professeurs pour cette Mahadra en 2022. Il s'y ajoute, la mise

en place d'une unité d'assurance qualité au niveau des établissements d'enseignement supérieur, sous la tutelle du département. Des efforts ont été déployés ainsi pour la modernisation des programmes d'études dans les trois établissements d'enseignement supérieur. Le responsable précité indique que le ministère a une vision et des plans qui s'inscrivent dans le cadre de la politique nationale d'éducation et de formation, afin de permettre à ces établissements de répondre aux besoins socio-économiques du pays.

Le ministère s'efforce activement de réformer les programmes d'études de ces établissements tout en préservant leur mission et les objectifs pour lesquels ils ont été créés. À cette fin, ces établissements ont été intégrés au système

LMD (Licence-Master-Doctorat) et sont soumis à la loi générale régissant l'enseignement supérieur en Turquie, la loi 0093/2010. La supervision académique et pédagogique de ces établissements est assurée par le ministère de l'Enseignement supérieur, tandis que le ministère des Affaires islamiques conserve la supervision financière et administrative, en coordination avec le ministère de l'Enseignement supérieur sur toutes les questions communes.

Dr El Hacen Ould Amar Belloni estime enfin que ces établissements ont besoin d'une nouvelle vision pour réviser leurs programmes et renforcer leur coordination avec les autres établissements d'enseignement supérieur, dans le cadre de la stratégie nationale globale pour l'enseignement supérieur.

Ahmed Almansour

**Alphabétisation :**

## **Un bond qualitatif sur la voie de l'autonomisation du citoyen**

Par Mohamed Abderrahmane Ould Mohamed Yehia

**S**oucieux de la valorisation du capital humain et de l'ancrage des fondements de la justice sociale et de l'égalité, le gouvernement mauritanien accorde son action pour l'alphabétisation en tant que priorité nationale qui va en harmonie avec les grandes orientations définies par le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, dans son programme électoral sous l'ambition pour la patrie, qui fait de l'homme le début et la finalité de toutes les politiques publiques.

Le programme considère l'accès équitable au savoir comme étant la véritable porte d'entrée à l'intégration économique et sociale et le renforcement de la citoyenneté. Ce n'est pas moins important que l'accès aux services de base. Cela est devenu évident dans les programmes stratégiques lancés par le Président de la République pour le développement du système d'enseignement.

Le dossier de l'alphabétisation n'est plus abordé comme une question sociale à impact limité, mais fait désormais partie d'une approche ministérielle globale ciblant les catégories les plus vulnérables et œuvrant à la réduction des disparités territoriales et sociales, dans le cadre d'une vision stratégique qui fait de l'éducation un levier de développement et un outil de lutte contre la pauvreté et la précarité. Selon des données de la direction de l'Alphabétisation et de l'Enseignement des adultes au ministère des Affaires islamiques, le taux d'analphabétisme au niveau de la fourchette d'âge des dix ans au plus est estimé à 30,2%, soit 1,48 millions de personnes. Le quota des femmes dans ce chiffre est de 33,7% et celui des hommes de 27,2%, ce qui traduit la dimension sociale du phénomène et souligne la nécessité de politiques efficaces qui tiennent compte des spécificités des groupes cibles.

Les mêmes données révèlent des disparités régionales claires. Le taux d'analphabétisme atteignant 44,3% en milieu rural contre 20,6% en milieu urbain, ce qui explique la concentration des programmes nationaux dans ce domaine dans les wilayas à taux élevés, notamment : les trois wilayas de Nouakchott, Gorgol, Guidimaka, l'Assaba et le Brakna, traduisant le principe de justice spatiale que le gouvernement s'efforce d'ancrer dans les programmes et politiques publiques, conformément aux hautes directives du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El



Ghazouani.

Pour la mise en œuvre de ces orientations, la direction en charge de l'Alphabétisation a précisé que le nombre de bénéficiaires des programmes mis en œuvre au cours de la période 2023-2025 a atteint 3425 bénéficiaires en 2023, 3525 bénéficiaires en 2024 et 2500 bénéficiaires en 2025.

Cela a été réalisé en ouvrant des centres d'alphabétisation, en recrutant des enseignants et des superviseurs, en organisant un suivi régulier des programmes par des visites de terrain régulières (à raison d'une visite tous les 15 jours), et en effectuant une évaluation finale à la fin de chaque session.

Cela reflète le passage d'initiatives ponctuelles à des programmes encadrés par une méthodologie de suivi et d'évaluation précise, conformément aux directives du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, portant suivi régulier de la mise en œuvre des programmes de développement.

La direction de l'Alphabétisation du ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel a confirmé que ces efforts s'inscrivent dans le cadre d'une nouvelle approche basée sur l'alphabétisation fonctionnelle, qui relie l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul aux exigences de la vie quotidienne, permettant aux bénéficiaires

d'améliorer leurs conditions de vie et de s'engager dans des activités génératrices de revenus.

L'approche s'inscrit dans le droit fil des objectifs d'autonomisation économique des groupes vulnérables énoncés dans les programmes électoraux «Mes engagements» et «Mon ambition pour la patrie» de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani.

Malgré les progrès réalisés, la direction de l'Alphabétisation a souligné plusieurs défis liés à l'étendue de l'analphabétisme en milieu rural et au besoin de ressources humaines et financières supplémentaires, ainsi que la nécessité d'encadrer le département par des textes juridiques réglementaires. Cependant, les perspectives semblent prometteuses compte tenu de l'orientation vers l'élargissement des programmes à toutes les wilayas, ciblant environ dix mille bénéficiaires par an, tout en garantissant l'achèvement des niveaux de base et complémentaire et l'activation de la stratégie nationale en perspective.

Cette dynamique traduit l'harmonie de la politique d'alphabétisation avec le projet social adopté par le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, pour la valorisation du département.

## Qu'est-ce que l'alphabétisation?

L'analphabétisme se décline en plusieurs types, allant de l'incapacité totale de lire et écrire à des difficultés fonctionnelles ou numériques dans la vie quotidienne. Les formes principales incluent

l'analphabétisme complet (aucune scolarisation), l'analphabétisme fonctionnel (compétences insuffisantes) et l'illettrisme (perte de compétences après apprentissage), affectant l'insertion sociale et professionnelle.

• **Analphabétisme complet** : Personne n'ayant jamais fréquenté l'école et ne maîtrisant ni la lecture, ni l'écriture, ni le calcul de base.

• **Analphabétisme fonctionnel** : Personne ayant des compétences rudimentaires mais insuffisantes pour gérer efficacement les tâches quotidiennes, administratives ou professionnelles dans sa société (souvent 4 à 9 ans de

scolarité).

• **Illettrisme (semi-analphabétisme)** : Personne qui a été scolarisée mais qui a perdu, par manque de pratique, la maîtrise de l'écriture et de la lecture.

• **Analphabétisme numérique/informatique** : Incapacité à utiliser les outils technologiques modernes, les ordinateurs ou à naviguer sur internet, ce qui est une forme d'exclusion moderne.

• **Analphabétisme civique et culturel** : Manque de compréhension des enjeux politiques, des droits sociaux ou méconnaissance des codes culturels, rendant difficile la participation citoyenne.

Ces situations entraînent souvent une exclusion sociale, économique et culturelle

## Histoire de l'alphabétisation des adultes

Avant 1920, l'alphabétisation était essentiellement destinée à compenser chez des adultes le manque d'accès à la formation de base. Souvent, les cours d'alphabétisation étaient destinés à des ouvriers, c'est le cas par exemple du Montreal Mechanic's Institute, fondé en 1828[2]. Le Collège Frodoière (en), une organisation en alphabétisation du Canada a initié en 1899 son programme d'alphabétisation par des « ouvriers-enseignants », des étudiants universitaires recrutés pour enseigner, pendant l'été, dans des « tentes de lectures » montées dans les camps de brêcheron.

À partir de 1919, l'alphabétisation devient une priorité pour certains gouvernements. En Grande-Bretagne, le United Kingdom Report on Education (Rapport du Royaume-Uni sur l'Éducation) présente un programme politique pour l'alphabétisation et affirme que chaque adulte a besoin de formation continue, et en Union soviétique, le Décret du Conseil des commissaires nationaux sur l'élimination de l'analphabétisme parmi les populations de la République socialiste fédérative soviétique de Russie oblige « l'ensemble de la population de la République, âgée de huit à cinquante ans, et qui ne savait lire ou écrire [à] apprendre à le faire soit dans sa langue maternelle, soit en russe. »[3].

En 2011, pas loin de 775 millions d'adultes avaient encore un niveau d'alphabétisme considéré comme insuffisant[4]. Même pour ceux qui ont eu accès à une éducation de base dans un cadre formel, le fait de ne pas avoir achevé leur scolarité et d'avoir reçu un enseignement de qualité médiocre ne leur a pas permis d'atteindre un niveau de compétences de base suffisant ; la qualité de l'éducation et la pertinence des apprentissages demeurent des préoccupations majeures[5]. Au moins 250 millions d'enfants ne savent pas bien lire, écrire ni compter, même après quatre années de scolarité au minimum[6].

Évolution du concept d'alphabétisation en fil du temps

Quatre grandes conceptions de l'alphabétisation se sont succédé au cours des cinquante dernières années. Celles-ci sont nécessairement un peu arbitraires et il est impossible de diviser la période en segments distincts. Les quatre catégories ou tendances de la vision de l'alphabétisation sont les suivantes :

• **L'alphabétisation, compétence isolée** : approche centrée sur les processus de décodage et d'encodage de la lecture et de l'écriture, déconnectés d'autres compétences ;

• **L'alphabétisation fonctionnelle** : instrument destiné à améliorer l'utilisation des compétences, la qualité de vie et les moyens d'existence ;

• **L'alphabétisation, outil d'autonomisation** : moyen de comprendre le monde, de s'interroger, de problématiser les structures sociales et l'exercice du pouvoir, faisant ainsi de l'alphabétisation un processus libérateur ;

• **L'alphabétisation, une pratique sociale** : approche tenant compte de la diversité et de la pluralité de l'alphabétisation liées aux différents contextes et modes de vie des apprenants.

**L'alphabétisation scolarisante**

En 1949, lors de la Première Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTÉA 1, Elsenør, Danemark), l'analphabète est définie comme étant « une personne incapable de lire et écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec la vie quotidienne »[3].

L'alphabétisation fait alors partie des préoccupations et des priorités sur le plan international, mais elle ne fait pas partie intégrante de l'éducation des adultes ; elle est une étape préliminaire, la conception demeure scolarisante.

Dans les années 1960, les réalités changent : de nouveaux pays, anciennes colonies, intègrent les institutions internationales, entraînant une perspective du développement international.

Ces changements sociaux amènent de nouvelles conceptions de l'alphabétisation. En 1960, lors de la Deuxième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTÉA 2) qui se tient à Montréal, on y fait le lien entre l'alphabétisation et le développement international. L'alphabétisation est reconnue comme étant l'aspect « le plus urgent » de l'éducation des adultes[7].

**L'alphabétisation fonctionnelle**

En 1962, l'alphabétisation fonctionnelle fait son apparition. Une personne qui n'est plus analphabète est définie comme « une personne qui a acquis les connaissances et compétences [linguistiques] indispensables à l'exercice de toutes les activités où l'alphabétisation est nécessaire pour jouer efficacement un rôle dans son groupe et sa communauté et dont les résultats atteints en lecture, en écriture et en arithmétique sont tels qu'ils lui permettent de continuer à mettre ces aptitudes au service de son développement propre et du développement de la communauté et de participer activement à la vie de son pays. » (UNESCO, 1962) Cette définition annonce un changement de la finalité de l'alphabétisation : de fin en soi, elle devient un moyen, un outil au service du développement économique. Un effet de ce nouvel objectif est que l'alphabétisation change de cible. Au lieu de cibler toute la population par des campagnes massives, on cible la population active, misant sur le développement d'un capital humain qui génère de la richesse pour permettre au pays de consolider le reste des réseaux d'enseignement.

Un exemple de ce changement sur le plan des politiques nationales : en 1967 la Loi sur la formation professionnelle des adultes permet, au Canada la formation de base pour les travailleurs jusqu'à l'équivalence du diplôme d'études secondaires[8]. Cependant, cette loi ne permet pas aux adultes « inactifs » (mères ou pères au foyer, par exemple) de se former[

**Haut Conseil de la Zakat :**

**Structuration et gestion de la solidarité islamique**

**A**vec l'institution du Haut Conseil de la Zakat, un organisme national est désormais chargé de collecter la zakat, l'un des cinq piliers de l'islam. Cette somme annuelle et obligatoire est versée aux plus nécessiteux selon des règles de solidarité précises, édictées par l'islam. De plus, la création d'un compte d'affectation spéciale dénommé « Belt Mal Zakat El Mauritani » participe du même souci de collecter la Zakat et d'assurer sa distribution à ceux qui y ont droit, comme l'édicte la charia.

Ces dispositions visent à garantir la transparence, établir la confiance, réduire les coûts et assurer la réalisation des objectifs souhaités, à la fois religieux et économiques.

Le Haut Conseil de la Zakat procède d'une volonté de structurer la gestion de la zakat, de réduire la pauvreté, de renforcer la cohésion sociale et de mobiliser des ressources économiques, de manière à passer d'une distribution traditionnelle et désordonnée de la Zakat à un système organisé par l'Etat, fiable, transparent et surtout d'en faire un levier contre la pauvreté, le chômage et les inégalités. L'institutionnalisation de la Zakat et l'activation de sa mission économique et sociale procèdent de l'attention particulière qu'accorde le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, à l'obligation de la Zakat, troisième pilier de l'islam.

**Transparence et fiabilité**

A cet effet, il a été procédé à l'élaboration d'un guide national sur la zakat et à la mise en place d'un mécanisme pour traiter les nouveaux cas qui se présentent et répondre aux questions qui s'y rapportent.

De même, une base de données précise et transparente des bénéficiaires, conforme aux critères légaux des banques de la zakat, a été créée grâce à l'adoption de règlements relatifs au registre social, au développement d'un système informatique intégré pour la zakat, permettant de gérer différentes opérations de manière numérique.

Parallèlement, des dispositions sont prises pour fournir les réponses et l'accueil favorables des hommes d'affaires à la suite de contacts et de réunions organisés par le Haut Conseil de la Zakat.

Actuellement, des travaux sont en cours pour faciliter le paiement de la zakat grâce à l'intégration d'un service spécial dans les applications bancaires et les contribuables ont effectivement commencé à verser leur zakat sur le compte de Belt Mal Zakat El Mauritani au Trésor public.

Couronnant un travail acharné et des efforts constants, le Trésor public de la Zakat se prépare, dans l'année en cours, à procéder aux premières distributions des zakats déposés sur son compte auprès du Trésor public, concrétisant ainsi l'engagement pris



par le Président de la République, dans son programme électoral « Mes engagements » en 2019 de créer un organisme national chargé de collecter la zakat et de la distribuer à des fins légitimes.

**Des mécanismes fonctionnels et pratiques**  
 Depuis sa création, le Haut Conseil de la zakat s'attèle à moderniser et à renforcer ses mécanismes de fonctionnement, conformément à l'engagement pris par Son Excellence le Président de la République dans son programme électoral pour son second mandat « Mes ambitions pour la patrie » 2024 de développer la Caisse de la zakat.

L'approbation par le gouvernement du décret n° 026/2023 portant création d'un compte spécial appelé « Belt Mal Zakat El Mauritani » dans le but de faciliter le paiement et le versement de la zakat, a marqué le lancement effectif des mesures visant à concrétiser l'engagement pris par le Président de la République, qui perçoit de l'importance de la zakat comme ressource financière contribuant à réduire la pauvreté et à améliorer le niveau de vie des catégories vulnérables de la société, et renforçant la solidarité et la cohésion sociale.

**Articulation de la mise en œuvre**

Le Conseil supérieur de la zakat, l'organisme chargé de gérer le fonds de la zakat, a commencé ses travaux préparatoires en 2024, malgré les défis que représentent le manque de sensibilisation nationale

à la pratique centralisée de la zakat, la limitation des ressources, ainsi que le temps nécessaire à la mise en place de son cadre institutionnel. Il a également travaillé à l'élaboration d'un guide national sur la zakat, au lancement d'une campagne de sensibilisation et d'information à l'intention des grands contribuables parmi les hommes d'affaires, ainsi qu'à la facilitation et à la numérisation du paiement de la zakat et à la mise en place d'incitations fiscales aux contribuables.

Le président du Haut Conseil de la Zakat, M. Cheikh Taleb Khyar Ould Cheikh Maminé, précise que le travail du Conseil en cours des 18 derniers mois avait donné une série de résultats concrets importants, notamment l'adhésion des hommes d'affaires à l'idée et leur accueillir favorablement, et le versement par les contribuables de leur zakat au compte du Trésor public mauritanien, qui se prépare à procéder à la première distribution des zakats aux ayants droit au cours de cette année.

Il a fait observer que des efforts ont été déployés pour unifier la jurisprudence relative à la zakat dans le pays, grâce à l'élaboration d'un guide national sur la zakat, à une communication efficace avec les différentes instances chargées de rendre des fatwas dans le pays et à la mise en place d'un mécanisme permettant de traiter les nouveaux cas liés à la zakat.

## Construction d'une architecture jurisprudentielle

Par ailleurs, le Haut Conseil de la Zakat a mis en place des canaux pour répondre aux questions des personnes qui sollicitent des avis sur les règles juridiques relatives à la zakat et à son calcul, tout comme il a organisé un colloque scientifique de haut niveau intitulé « Institutionnalisation de la zakat et activation de sa mission économique et sociale », en collaboration avec la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture. Ce colloque a bénéficié d'une participation remarquable de membres du gouvernement, d'hommes d'affaires, de chercheurs et des personnes intéressées. Le Conseil a également organisé un colloque conjoint avec le Conseil supérieur de la fatwa et des recours gratuits sur les questions et les nouveautés relatives à la zakat, sur la base du guide mauritanien de la zakat publié par le Conseil.

De même il a également œuvré au développement de la gestion de la zakat en Mauritanie, en application des textes juridiques constitutifs et de l'engagement pris par Son Excellence le Président de la République dans son programme électoral : « Mon ambition pour la patrie 2024 ».

Ainsi, ajoute le président du Conseil, des efforts ont été déployés pour mettre en place une base de données précise et transparente des bénéficiaires, qui réponde aux critères légaux des banques de la zakat et représente l'ensemble du pays dans toutes ses composantes, grâce à une collaboration étroite avec le programme du registre social de la Délégation générale à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion « Taanour » et le ministère de l'action social, qui fait partie du Conseil, et sur la base d'un formulaire contenant un ensemble de critères nécessaires pour avoir droit à la zakat.

## Facilitation et simplification des procédures

Afin de faciliter les procédures de paiement de la zakat, et dans le cadre de la coordination avec le ministère des Finances, un compte a été ouvert pour la maison de la zakat au Trésor public, de sorte que la zakat fasse partie intégrante des finances publiques et bénéficie de la protection dont jouissent les fonds publics. Le Conseil a également l'intention de permettre le paiement de la zakat par le biais d'applications bancaires mobiles afin de faciliter et de simplifier le processus.

Dans le cadre de la coopération extérieure, des contacts ont été établis avec les pays frères du Koweït, des Émirats arabes unis et du Qatar, et une délégation de haut niveau du Conseil s'est rendue au Qatar, ce qui a marqué le début d'une coopération prometteuse.

Parallèlement, des efforts ont été déployés pour tirer parti des expériences internationales en matière d'organisation de la zakat et mobiliser les dons des musulmans du monde entier afin de les distribuer en Mauritanie. Ces efforts ont notamment donné lieu à des réunions avec les missions diplomatiques



des pays islamiques à Nouakchott et à des visites à l'étranger dans des pays ayant une expérience pionnière dans le domaine de la mobilisation et de la distribution de la zakat.

## Un arsenal juridique et un système numérique de gestion efficaces

Le président du Conseil a fait référence aux travaux en cours pour élaborer un arsenal juridique qui sera présenté aux instances concernées comme base législative et réglementaire pour la zakat en Mauritanie, afin de renforcer son institutionnalisation et d'uniformiser son traitement sur le plan jurisprudentiel et comptable.

Des travaux sont également en cours pour développer un système informatique intégré pour la zakat qui permettra de gérer numériquement les différentes opérations, depuis la collecte et le dépôt jusqu'au versement et la distribution, ce qui garantira que toutes ces opérations se déroulent de manière transparente et équitable et soient contrôlées par toutes les parties concernées.

Le Conseil prévoit d'ouvrir progressivement des succursales dans les wilayas, tout en renforçant sa présence à Nouakchott, et de transférer les expériences réussies à l'échelle mondiale en établissant des relations de partenariat et de coopération avec diverses institutions et organismes arabes et islamiques similaires.

Ainsi, l'institution a entamé un travail assidu avec les secteurs ministériels concernés par l'élevage et l'agriculture qui sont des secteurs pourvoyeurs de la zakat, afin de mettre en place une base de données sur les fonds de la zakat en Mauritanie.

Le décret n° 026/2023 a défini les modalités de perception et de distribution de la zakat, les administrateurs et l'autorité de tutelle, ainsi que les objectifs généraux de cette institution. Il a également défini les missions Beit Mal Zakat El Mauritani qui portent sur la facilitation de l'accomplissement de l'obligation de la zakat, tant au niveau de la collecte que du versement, en percevant et en distribuant les fonds de la zakat conformément aux dispositions de la charia islamique, tout en contribuant à « organiser, rationaliser et orienter la zakat au service des

politiques sociales et des programmes de développement, et d'encourager les riches et les personnes aisées à contribuer aux politiques de solidarité sociale par le paiement de la zakat, d'approfondir la recherche scientifique sur les dispositions de la zakat et ses applications contemporaines, de sensibiliser en permanence à l'importance de son paiement et de diffuser ses dispositions parmi la population ».

S'agissant des sources de revenus de Beit Mal Zakat El Mauritani, le décret précise qu'elles proviennent de la zakat versée au niveau national, de la zakat versée par les Mauritaniens à l'étranger et les musulmans quelle que soit leur nationalité, la zakat transférée par les institutions de zakat dans le monde, ainsi que le soutien apporté par l'État, les revenus des investissements de la zakat, les dons et les legs, tout en précisant les catégories de personnes bénéficiaires du fonds, telles que définies par la charia islamique.

Le décret confie la tâche d'approuver les dépenses de Beit Mal Zakat El Mauritani à une commission composée de personnes désignées, reconnues pour leur savoir, leur expérience et leur intégrité.

## Rigueur, Intégrité et Impartialité

Conformément à la décision ministérielle conjointe 991/2023, le Haut Conseil de la Zakat est chargé de gérer Beit Mal Zakat El Mauritani, et ses membres sont choisis en fonction de leur niveau scientifique, de leur expérience, de leur intégrité et de leur impartialité.

Le Conseil est chargé, entre autres, de constituer une base de données des contribuables, des ayants droit et des bénéficiaires de la zakat, de superviser le suivi des mouvements du compte de la zakat mauritanienne, de développer la recherche scientifique dans le domaine de la zakat et de ses applications contemporaines. Il est également chargé de mobiliser les ressources de la zakat auprès des expatriés et des musulmans en général qui souhaitent payer leur zakat et de faciliter son transfert, ainsi que d'établir des liens avec les institutions de la zakat dans le monde islamique.

HMS

**Hajj 2026 :**

## Une réforme en profondeur pour une facilitation du pèlerinage



Par Mamadou THIAM

**L**a saison du Hajj 2026 s'annonce comme celle du tournant numérique et organisationnel. Déterminés à rompre avec les dysfonctionnements du passé, le ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement original a engagé une réforme en profondeur du dispositif, plaçant la digitalisation intégrale des procédures au cœur de sa stratégie. Anticipation des inscriptions, encadrement renforcé, nouvelles exigences sanitaires et modernisation des outils de gestion : les autorités affichent une ambition claire, celle d'un pèlerinage mieux organisé, plus transparent et davantage centré sur le confort et la sécurité des fidèles.

Le ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement original a engagé dès l'année dernière, un vaste processus de réorganisation afin d'assurer la réussite de la saison du Hajj 2026. Les inscriptions ont été ouvertes assez tôt, en septembre 2025, traduisant une volonté claire d'anticipation et de planification rigoureuse.

Cette démarche s'inscrit dans une stratégie globale visant à corriger les insuffisances relevées lors de précédentes saisons et à hisser l'organisation du pèlerinage aux standards modernes de gestion.



### La digitalisation au cœur du dispositif

La principale innovation de cette saison repose sur la digitalisation intégrale des procédures. Lors de la signature de l'accord du Hajj, le 20 novembre 2025 avec son homologue saoudien, M. Tawfiq bin Fawzan Al-Rabiah, le ministre des Affaires islamiques et de l'Enseignement original, M. El Vadii Ould Sidaty Ould Ahmed Louly avait annoncé que

l'ensemble des démarches seraient désormais réalisées en ligne, conformément aux exigences des autorités de l'Arabie saoudite.

Dans cette dynamique, une plateforme numérique dédiée au Hajj a été lancée en décembre 2025, en présence du ministre de la Transformation numérique et de la Modernisation de l'Administration, M. Ahmed Salem Bede Btvagha. Interconnectée avec la plateforme « Khidmaty », elle permet aux futurs pèlerins de s'inscrire, de consulter leurs données personnelles, d'effectuer les paiements en ligne et de valider électroniquement leurs engagements, tout en intégrant automatiquement les informations issues du registre national.

Cette réforme, validée au Conseil des ministres le 17 décembre 2025, vise à renforcer la transparence, la traçabilité et l'efficacité administrative.

### Un pilotage politique renforcé

La nouvelle approche s'inscrit dans le cadre des orientations du Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, qui appelle à faciliter les démarches des pèlerins et à améliorer les procédures.

Une commission ministérielle présidée par le Premier ministre, El Moutar Ould Djay, assure un suivi régulier des préparatifs et veille au respect du calendrier.



### Des préparatifs à un stade avancé

Selon le directeur du Hajj et de la Omra, M. El Waly Ould Taha, les préparatifs ont atteint une phase décisive avec le téléversement des données des pèlerins sur le portail électronique du ministère saoudien du Hajj et de la Omra. "Cette étape, particulièrement sensible, conditionne la validation des listes définitives et la poursuite des formalités administratives", a-t-il précisé.

La coordination entre les différents départements concernés - Transformation numérique, Trésorerie générale et Agence nationale du registre de la population - a permis de mettre en place un système sécurisé et automatisé d'échange de données, réduisant considérablement les marges d'erreur.

### De nouvelles exigences sanitaires

Pour la première fois, l'obtention d'un certificat d'aptitude médicale est devenue obligatoire pour la délivrance du visa, conformément aux normes saoudiennes. Cette mesure vise à garantir la sécurité sanitaire des pèlerins et à prévenir tout risque lié aux conditions physiques incompatibles avec l'accomplissement des rites.

### Encadrement et organisation renforcés

Le dispositif prévoit un encadrement structuré des pèlerins : répartition en groupes, désignation d'accompagnateurs, sessions de formation religieuse en amont et programmes d'orientation sur place. Des supports audiovisuels et des campagnes de sensibilisation viennent compléter cet accompagnement.

Afin de préserver l'équité du processus, toute substitution de pèlerin après la clôture des inscriptions est désormais interdite, pour prévenir les pratiques spéculatives.

Un plafond tarifaire a également été fixé pour les opérateurs privés. L'État a avancé les fonds nécessaires pour respecter les échéances imposées par la plateforme saoudienne, permettant d'assurer rapidement les réservations liées à l'hébergement et aux services.

### Des conditions d'hébergement améliorées

À Médine, des hôtels proches de la Mosquée du Prophète, Paix et Salut sur Lui, ont été retenus. Tandis qu'à la Mecque, l'offre d'hébergement a été élargie et améliorée à la suite des évaluations de la saison précédente. Des visites de terrain ont été effectuées afin de s'assurer du respect des standards convenus.

Avec cet ensemble de mesures, les autorités entendent moderniser en profondeur la gestion du Hajj, en l'alignant sur les standards numériques et organisationnels internationaux. L'objectif affiché est de garantir aux pèlerins mauritaniens des conditions optimales de transparence, de sécurité et de confort pour l'accomplissement de ce pilier de l'islam.

Au-delà des ajustements techniques, c'est une nouvelle culture de gestion du pèlerinage qui se met en place. En misant sur l'anticipation, la transparence et la digitalisation intégrale des procédures, les autorités entendent inscrire durablement l'organisation du Hajj dans une logique de modernité et de rigueur. La saison 2026 s'annonce d'ores et déjà comme une référence en matière de gouvernance et de qualité de service au profit des pèlerins mauritaniens.





الوكالة الموريتانية للآباء  
Agence Mauritanienne d'Information

